

Ligue des  
**droits et libertés**

**Rapport d'activités 2016-2017**  
**Présenté pour adoption à l'AGA du 14 juin 2017**

Adopté à l'AGA du 14 juin 2017

Table des matières .....	2
Rapport d'activités 2016-2017.....	4
Mot du conseil d'administration.....	4
<b>1. Réalisation des priorités 2016-2017.....</b>	<b>9</b>
1.1 Financement, membership et communications .....	9
1.1.1 Financement et membership .....	9
1.1.2 Communications.....	11
1.2 Dossiers prioritaires d'intervention politique .....	12
1.2.1 Démarche de réflexion portant sur les orientations de travail de la LDL .....	12
1.2.2 État social et droits humains .....	13
1.2.3 Liberté d'expression, droit de manifester et profilage politique .....	15
1.2.4 Environnement et droits humains.....	19
1.2.5 Racisme et exclusion sociale.....	21
<b>2. Dossiers d'intervention politique de veille et d'interventions ponctuelles.....</b>	<b>23</b>
2.1 Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires .....	23
2.2 Droits des Peuples autochtones.....	24
2.3 Mesures antiterroristes et surveillance des populations.....	26
2.4 Droits des détenu-e-s .....	28
<b>3. Participation à des coalitions ou regroupements sur des enjeux de droits.....</b>	<b>30</b>
3.1 Échec à la guerre.....	30
3.2 Observatoire sur les profilages (OSP).....	30
3.3 Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) et mesures antiterroristes.....	31
3.4 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).....	32
3.5 Coalition BDS-Québec.....	32
3.6 Coalition sur l'aide juridique.....	33
3.7 Action communautaire autonome et défense collective des droits.....	34
3.8 Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la loi sur le lobbying .....	35
3.9 Programme de contestation judiciaire (PCJ) .....	35

<b>4. Éducation aux droits .....</b>	<b>36</b>
4.1 Revues.....	36
4.2 Autre publications .....	36
4.3 Activités publiques.....	36
<b>5. Vie associative .....</b>	<b>38</b>
5.1 Liens avec la section régionale de Québec.....	38
5.2 CA et CE.....	38
5.3 Archives et classification.....	39
5.4 Permanence.....	40
5.5 Fédération internationale des ligues des droits de l’homme (FIDH) .....	40
<b>6. Section de Québec de la LDL : Rapport d’activités 2016-2017 .....</b>	<b>43</b>
<b>7. Liste des membres du CA et du CE de la LDL, de l’équipe de la permanence ainsi que des comités de travail .....</b>	<b>49</b>
Annexe 1 - Liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques de la LDL en 2016-2017.....	51

Adopté à l'AGA du 14 juin 2017

# Rapport d'activités 2016-2017<sup>1</sup>

## Mot du conseil d'administration

Au cours de l'année, la Ligue des droits et libertés (LDL) a poursuivi sa réflexion sur l'orientation de son travail et les perspectives à mettre de l'avant dans la conjoncture actuelle. Plusieurs rencontres organisées par d'autres organisations ou mouvements ont porté sur le même thème avec des variations liées aux différents milieux.

Plutôt que de traiter de la conjoncture politique et sociale en ciblant les éléments à retenir sur le plan international, puis canadien et québécois, le conseil d'administration (CA) de la LDL a choisi cette année de rappeler trois des principaux obstacles structurels auxquels la LDL est confrontée en tant qu'organisation de défense des droits humains. Ces obstacles figurent parmi ceux qui ont été identifiés à plusieurs reprises au cours de la démarche de la LDL :

- l'emprise des élites financières et économiques sur l'État;
- l'absence d'imputabilité et de reddition de compte de l'État ainsi que de la mise en échec de l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté;
- et finalement le fait que nous nous trouvons en présence de conceptions parfois fort différentes du rôle de l'État (attendu ou perçu) d'une organisation à une autre, ce qui peut rendre le développement de stratégies communes plus difficiles.

Et, considérant ces obstacles et la difficulté de porter dans l'espace public le discours sur les droits humains, nous pensons qu'il est essentiel de relever le défi consistant à l'actualiser, le renouveler, le rendre accessible.

## L'emprise des élites financières et économiques sur l'État

Lobbying intensif et souvent caché, jeu des portes tournantes, liens naturels de classe, financement illégal des partis politiques, contrôle des grands médias offrant pleine tribune au discours justifiant les politiques en faveur de ces élites financières: les liens étroits entre les élu-e-s et l'élite financière et économique prennent plusieurs formes assurant à celle-ci le maintien de son ascendance sur l'État. Tant au niveau national

---

1. Le rapport annuel couvre la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2017. À l'annexe 1 on trouve la liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques de la Ligue des droits et libertés en 2016-2017.

qu'international, alors que nous sommes confronté-e-s à un modèle économique qui menace les droits humains et l'environnement, les États ne font pas le poids. Ou plutôt, ils refusent de se servir des leviers dont ils pourraient disposer face aux acteurs économiques flexibles, transnationaux et jouissant d'avantages juridiques, fiscaux et politiques. Ces avantages assurent de surcroît à ces acteurs économiques d'être à l'abri de toute forme de reddition de compte et d'imputabilité. Sans compter que les paradis fiscaux affectent la capacité financière des États à répondre aux besoins des populations, tandis que les inégalités s'accroissent, en particulier depuis la financiarisation accélérée de l'économie.

En matière d'imputabilité et de reddition de compte de l'État, plusieurs terrains sont à regagner. Pensons ici aux mécanismes institutionnels d'imputabilité telles que pourraient l'être les commissions et comités parlementaires ou encore les différentes commissions municipales telles que les commissions de sécurité publique en ce qui concerne la surveillance des pratiques policières. La participation de la population à ces mécanismes de reddition de compte est également à regagner. Pensons aussi au désintérêt de l'État à soutenir adéquatement les mécanismes indépendants ayant pour mandat de surveiller l'action gouvernementale (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), Commission d'accès à l'information (CAI), Protecteur du citoyen), aux enjeux d'accès à la justice, aux limites du droit international en ce qui concerne les différents mécanismes de reddition de compte des États, etc.

Les gouvernements transfèrent une part de leurs responsabilités vers des organismes philanthropiques qui n'ont pas d'obligation de rendre des comptes ainsi que vers des organismes communautaires. Dans ce cas, plutôt que ce soit l'État qui rende compte de ses actions auprès de la population, l'exercice de reddition de compte est imposé aux organismes communautaires via les ententes de services ce qui constitue une menace à leur autonomie et leur capacité de critiquer l'action de l'État.

Aussi, plutôt que de rendre des comptes aux citoyen-ne-s, les gouvernements sont en mode séduction : concept d'acceptabilité sociale, exercices de consultation sans effets concrets, notamment sur la question des hydrocarbures ou d'autres projets de développement mettant en péril l'environnement.

La population est de plus en plus réduite à l'état de statistiques, de pourcentages. L'exercice de la citoyenneté et la participation à la vie politique se font dorénavant par sondage. Dans cette perspective, on comprend aisément, sans évidemment l'accepter, l'absence de consultations préalables et de possibilités pour la population de remettre en question le mode de développement actuel fondé sur l'individualisme et la recherche du profit au détriment des droits humains.

Certes, la capacité d'indignation de la population existe toujours, mais se trouve récupérée par la droite populiste, identitaire et raciste.

En lien avec les enjeux internationaux, on constate là aussi que les citoyen-ne-s perdent leur pouvoir déjà fortement limité d'influencer les gouvernements. Le système juridique mis en place pour réguler le commerce et le libre-échange participe à cette dérive. Ajoutons à cela le fait que les négociations se font à l'extérieur des lieux de débats et de dialogues prévus dans les constitutions de sorte que même les député-e-s n'ont pas accès aux textes qui font l'objet de ces négociations.

Enfin, il arrive que les personnes, communautés et groupes sociaux qui cherchent à s'opposer à ce système porteur de violations de droits sont réprimés, surveillés, criminalisés et dénigrés, comme ce fut le cas notamment pendant le printemps étudiant de 2012, comme c'est le cas également dans de petites municipalités où les opposant-e-s sont plus facilement identifiés. Cette tendance à la répression et à la criminalisation de la contestation sociale trouve ses appuis auprès d'une partie de la population qui semble alors consentir aux injustices dénoncées par ceux et celles qui sont visé-e-s par cette répression.

Il faut aussi mentionner les enjeux relatifs aux mesures de contrôle de l'État sur les groupes communautaires, les entraves imposées au droit d'association ainsi que les enjeux du financement des groupes de défense collectives des droits. Rappelons à propos des mesures de contrôle de l'État, le projet d'assujettir les groupes communautaires à la Loi sur le lobbysme ou encore les limites imposées à l'action politique non partisane des organisations ayant un statut d'organisme charitable.

### **Des conceptions différentes du rôle de l'État**

Dans ce contexte, il est peu surprenant que, dans le cadre des débats qui occupent les groupes sociaux à propos du rôle de l'État, deux conceptions se démarquent, voire s'opposent: une conception selon laquelle l'État a un rôle social à jouer qu'il devrait reprendre (défense des droits, redistribution de la richesse, etc.) et une autre conception selon laquelle la principale fonction de l'État a toujours été de permettre à une élite dominante de conserver ses privilèges.

À ces différentes conceptions du rôle de l'État, s'ajoute une lecture critique de ce que fut réellement l'État providence alors que d'une part nous n'avons jamais vraiment eu l'État social que nous désirions (quoiqu'il faut reconnaître que des avancées ont été faites à certains moments ne serait-ce qu'en matière de santé, d'éducation et de

différents autres programmes sociaux avant de connaître les reculs actuels), et que d'autre part l'âge d'or de l'État social n'a pas été en mesure de contrer l'exclusion sociale, la discrimination et le racisme dont font l'objet plusieurs groupes de la société.

Dans ce contexte général, le CA de la LDL rappelle que les droits humains demeurent plus que jamais la référence incontournable, à la fois pour identifier ce qui ne va pas dans nos sociétés et à la fois énoncer ce que nous voulons comme société. Mais porter le discours des droits humains dans l'espace public n'est pas sans défi car le climat politique ambiant dévalorise les droits humains et leur importance.

7

### **Le défi du discours des droits humains qu'il nous faut « renouveler »**

Le pouvoir politique et les élites financières et économiques imposent, selon les dossiers, les termes du débat. Les médias relaient ces discours et les tribunes sur lesquelles nous pouvons compter sont assez limitées. Ainsi, on oppose dans l'espace public une conception figée et libérale des droits humains à notre conception qui propose plutôt que les droits humains soient un outil et une référence essentielle pour réaliser une transformation de fond de notre société. Cette opposition accroît nos difficultés à renforcer l'adhésion d'un plus grand nombre à notre conception des droits humains.

À cela il faut ajouter la dévalorisation dans l'espace public de la notion de droits humains et le peu de connaissance et de sensibilité du public à cet égard qui viennent accroître les défis de langage et de communications. De plus, il faut aussi nommer une autre difficulté à laquelle il nous faut nous attaquer : celle qui concerne l'accessibilité de notre discours sur les droits humains.

Dans le cadre des « rendez-vous militants » que la LDL a tenu dans les deux dernières années, si d'une part, le rôle et les interventions de la LDL n'ont pas été remis en question mais plutôt confirmés, la nécessité de « renouveler » le discours sur les droits humains a été retenue comme essentielle à plusieurs reprises, afin de renforcer notamment notre message sur l'interdépendance des droits humains et de le lier à celui de l'intersectionnalité. Nous comptons nous atteler à cette tâche tout en maintenant nos interventions dans les dossiers sur lesquels nous sommes actuellement impliqués.

## **Bilan somme toute très positif pour l'année 2016-2017**

En examinant l'ensemble du rapport d'activités 2016-2017 qui suit, on peut aisément conclure à nouveau que la LDL, malgré une petite équipe et des moyens très limités, a su relever des défis importants, considérant le nombre de dossiers traités tout autant que la nature du travail accompli dans chacun de ces dossiers. Il importe de souligner, en plus de l'apport de la permanence, celui du noyau de militant-e-s actifs à la LDL sans lequel tout le travail accompli n'aurait pu être réalisé. Ces militant-e-s ainsi que les membres de la permanence contribuent à développer les positions de la LDL au sein des comités et du conseil d'administration et interviennent dans l'espace public pour faire rayonner ces positions. C'est ainsi que l'ambitieux plan d'action 2016-2017 a pu en grande partie être réalisé, y compris les activités qui avaient été prévues concernant les «nouvelles orientations de travail de la LDL».

Enfin, mentionnons que les nombreuses invitations et sollicitations adressées à la LDL afin qu'elle prenne part à différentes mobilisations ou pour donner son appui à des luttes visant la défense des droits humains menées par d'autres organisations, confirment sa crédibilité ainsi que le sérieux des liens qui l'unissent aux organisations syndicales, communautaires et autres mouvements citoyens. On retrouvera dans l'annexe au présent rapport d'activités ces différents appuis donnés et interventions faites par la LDL.

Adopté à l'AGA du 17 juin 2017

# 1. Réalisation des priorités 2016-2017

## 1.1 Financement, membership et communications

### 1.1.1 Financement et membership

#### Objectifs 2016-2017 :

- *Accroître l'autonomie financière et la viabilité de la LDL*
- *Développer le membership de la LDL et consolider le membership existant*
- *Favoriser l'implication militante des membres*
- *Travailler à un plan de développement*

L'an dernier, au moment d'élaborer la proposition de perspectives de travail pour l'année 2016-2017, le CA avait tenu à souligner l'importance des différents dossiers se rapportant spécifiquement à la vie associative et aux communications, considérant qu'ils sont essentiels pour permettre à la LDL de réaliser pleinement l'ensemble de son travail. Parmi ces dossiers, le CA avait identifié celui du membership et celui du financement. L'AGA avait repris ces préoccupations de sorte qu'au moment d'élaborer le plan de travail détaillé de l'année, ces dossiers ont figuré au rang des priorités de l'année 2016-2017.

Afin de répondre à ces inquiétudes, il a été convenu de se doter d'un plan de financement et de développement du membership de manière plus formelle que ce qui avait été fait. Considérant le fait que plusieurs expériences avaient déjà été tentées, une démarche plus systématique et intégrée a été réalisée.

Un portrait de l'évolution du membership, du financement et de la promotion à la LDL au cours des dernières années a d'abord été fait. Le document fait aussi état des mesures habituelles ou ponctuelles qui ont été menées au cours des dernières années, de leurs retombées (lorsque celles-ci ont été évaluées) ainsi que de différents éléments à considérer dans l'analyse de ces résultats. Dans un deuxième temps, une analyse fine de ce portrait a été complétée afin d'alimenter les discussions qui mèneront au choix de priorités à retenir pour le plan d'action de l'année 2017-2018.

Parallèlement, un travail de représentation a été entrepris auprès d'organisations syndicales afin de consolider nos liens avec celles-ci et solliciter de manière plus soutenue leur soutien financier.

#### **Situation actuelle du membership et campagne de renouvellement 2017-2018**

Depuis 2013, on note une augmentation significative du nombre de membres de la LDL, passant de 508 à 740. Cette augmentation concerne surtout le nombre d'individus

membres puisque le nombre de membres du côté des organismes communautaires et syndicaux n'a pas connu d'augmentation. Il faut aussi souligner l'augmentation des membres de la section de Québec, passés de 59 en 2013 à 160 en 2017. Enfin, rappelons que, conformément à la décision de l'Assemblée générale annuelle de juin 2016, la campagne de renouvellement du membership d'avril 2017 se fait avec de nouveaux tarifs des cotisations. La lettre de renouvellement insiste cependant sur le fait que la LDL accepte les adhésions quelle que soit la somme versée.

### Les sources de financement de la LDL dans leurs grandes lignes

Le financement de la LDL est principalement constitué de trois sources:

- la subvention gouvernementale du SACAIS, qui n'a pas été augmentée ou indexée depuis plus de 10 ans;
- le partenariat de la Fondation Léo-Cormier ainsi que le soutien d'Inter Pares;
- l'autofinancement constitué des cotisations des membres, des revenus de la campagne de financement, des dons de soutien de membres lors du renouvellement de leur membership, des dons mensuels et d'autres dons tel que des dons in memoriam. Il faut aussi ajouter à cela la soirée bénéfice, le programme de soutien à l'action bénévole, les abonnements, les honoraires pour les conférences et ateliers ainsi que les revenus de publicité et de ventes de documents.

Les revenus annuels provenant des cotisations de membres sont stables depuis 2013 (environ 21 000\$). Par ailleurs, suite à la campagne de don mensuel de l'automne 2016-2017, le nombre de donateurs et donatrices mensuels est passé de 17 à 57 : près d'un cinquième des donateurs et donatrices de la LDL a adhéré à la formule du don mensuel. La soirée bénéfice quant à elle rapporte annuellement environ 6 000\$. Il est toutefois difficile de prévoir combien nous pouvons recevoir du programme de soutien à l'action bénévole puisque cela est à la discrétion des élu-e-s. Si des progrès ont été réalisés concernant les abonnements à la revue Droits et libertés, des difficultés subsistent en ce qui concerne les ventes de publicité lesquelles ne rapportent rien de significatif. Par contre, signalons que les ventes de documents se situent bon an mal à environ 7 000\$.



### 1.1.2 Communications

#### Objectifs 2016-2017 :

- *Faire davantage connaître et reconnaître la LDL et ses réalisations*
- *Accroître la diffusion de la revue de la LDL*
- *Améliorer la structure du site Internet de la LDL*

La promotion de la LDL avait été retenue comme objectif prioritaire des communications pour 2016-2017. Or, considérant le travail important à faire sur le financement et ses liens étroits avec la promotion, la responsable des communications s'est davantage investie cette année dans le dossier du financement (voir section précédente). Les démarches au niveau de la promotion de la LDL ont été repoussées à l'année 2017-2018 et seront étroitement arrimées au plan de financement.

Le travail pour accroître la diffusion de la revue Droits et libertés s'est continué cette année. L'équipe a poursuivi ses efforts pour développer les abonnements institutionnels, notamment auprès des bibliothèques municipales, de bureaux d'avocat-e-s et d'organisations syndicales. Alors qu'en 2014, la LDL comptait 4 abonnements « hors membership » à la revue, elle en est maintenant à 23, dont 17 abonnements institutionnels. Un travail important reste néanmoins à faire. La LDL évalue le potentiel de la vente en librairie et d'une plus grande diffusion de la version en ligne de la revue.

En 2016-2017, nous avons également travaillé sur le site internet. Puisqu'une refonte complète du site avait déjà été faite en 2012, nous avons choisi de conserver le site pour le moment. Certains éléments de sa structure qui portaient à confusion ont cependant été réorganisés. Ces ajustements sont bien avancés et devraient pouvoir être complétés à l'été 2017.

En 2016-2017, les activités de la LDL étaient davantage tournées vers l'interne, avec plusieurs activités d'analyse et de développement de position, sans compter l'organisation de trois rendez-vous militants. Ces choix ont influencé les communications, qui ont été elles aussi davantage tournées vers l'interne et vers les groupes alliés que vers le grand public. Cela explique notre présence moins importante dans l'espace médiatique cette année. Soulignons néanmoins le succès des deux conférences de presse sur les conditions de détention des femmes détenues à l'Établissement de détention Leclerc. Les communications sont aussi demeurées une partie importante du travail de la LDL au quotidien, que ce soit par l'envoi d'infolettres, par la présence sur les médias sociaux ainsi que par la diffusion de nos événements et publications.

## 1.2 Dossiers prioritaires d'intervention politique

### 1.2.1 Démarche de réflexion portant sur les orientations de travail de la LDL

#### Objectif 2016-2017 :

- *Poursuivre la démarche de réflexion collective sur l'État social et les droits humains*
- *Réunir des militant-e-s de groupes sociaux et syndicaux pour réfléchir à différentes questions autour de l'État social et des droits humains*
- *Impliquer les membres de la LDL à la démarche*

À l'assemblée générale annuelle de 2015, les membres avaient convenu d'entamer une démarche de réflexion interne afin de mieux cerner les objectifs de son action. Quatre grands thèmes avaient alors été identifiés : le rôle de l'État social eu égard à la réalisation des droits humains, les modes d'actions traditionnels de la LDL, les interlocuteurs de la LDL, et les liens à développer avec d'autres organisations.

En 2016-2017, avec d'autres groupes sociaux, nous avons tenu deux rendez-vous militant visant à creuser davantage la question de l'État social. Un premier rendez-vous militant s'est tenu en mai 2016. Une vingtaine de personnes engagées dans différentes organisations ont réfléchi à un ensemble de questions autour du thème «Les groupes sociaux face à un État qui ne répond pas de ses obligations à l'égard des droits humains». Un deuxième rendez-vous militant s'est tenu en novembre 2016 : une quinzaine de militant-e-s de différentes organisations se sont penchés cette fois sur les obstacles inhérents au contexte international.

Ces deux rendez-vous militants ont permis de partager des analyses sur les obstacles structurels auxquels nous faisons face lorsqu'il s'agit d'obtenir de l'État qu'il joue son rôle à l'égard des droits humains, ainsi que de pistes sur le rôle des groupes sociaux dans ce contexte. Les obstacles structurels identifiés portaient notamment sur l'emprise des élites financières et économiques, l'imputabilité, la reddition de compte, la démocratie, la citoyenneté et les autres acteurs qui participent au statu quo. Les questions suivantes sont aussi ressorties : «De quel État parle-t-on? Un État pour qui? Pour quoi?» Quant aux pistes que les groupes sociaux suivent face à ces obstacles, elles étaient nombreuses et variées. On peut les regrouper dans les grandes tendances suivantes:

- briser le lien entre la classe politique et la classe financière;
- confronter les élu-e-s et les forcer à nous rendre des comptes;
- produire un contre-discours alternatif;
- remettre en question nos propres pratiques;
- élargir nos alliances et solidarités, élargir la mobilisation, créer des passerelles;
- redéfinir l'État que nous voulons.

Suite à ces deux rencontres, nous avons convié les membres de la LDL à une journée de réflexion sur le thème «Face à un État qui ne répond pas de ses obligations à l'égard des droits humains : quel rôle pour la Ligue des droits et libertés?», le 8 avril 2017. L'objectif était de rendre compte aux membres de la démarche menée depuis l'AGA de 2015, de discuter des principaux constats qui sont ressortis des rencontres précédentes et de réfléchir au rôle particulier de la LDL dans ce contexte. À partir d'ateliers portant sur la répression, le racisme, les hydrocarbures et le revenu suffisant, les participant-e-s ont échangé sur les obstacles structurels les plus importants sur lesquels la LDL peut avoir un impact. Les discussions ont aussi tenu compte de la vision de société qu'elle défend, ainsi que sur les rôles de la LDL face à ces obstacles. 37 membres de la LDL y ont participé.

### 1.2.2 État social et droits humains

#### Objectif 2016-2017 :

- *Proposer des éléments de définition d'un État social en mesure d'assurer la réalisation des DH dans le cadre d'interventions ponctuelles*

Dans ce dossier, la LDL est intervenue principalement sur le projet de réforme de la sécurité du revenu (aide sociale) avancée par le gouvernement du Québec. Elle a assuré un suivi des Observations finales du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (Comité DESC) s'adressant au Canada et aux provinces. Elle s'intéresse également aux diverses propositions qui circulent autour de l'idée d'un revenu de citoyenneté ou revenu minimum garanti.

#### **Sécurité du revenu**

Le projet de loi 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, a finalement été adopté en novembre dernier, un an après sa présentation. Quelques amendements ont été apportés mais l'essentiel de la réforme proposée a été maintenu. La LDL évalue que certains amendements renforcent le contrôle social sur les prestataires y compris leurs familles.

Dans son mémoire sur le PL 70, rappelons que la LDL dénonçait le fait que le programme d'aide devenait conditionnel pour les primo demandeurs à l'obligation d'accepter tout «emploi convenable», sous peine de se voir imposer une réduction du montant de sa prestation. Elle dénonçait également les fausses prémisses sur lesquelles s'appuie le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour justifier la nature de son projet de loi. Le ministre se livre en fait à une lutte contre les prestataires de l'aide sociale qui s'avère finalement idéologique et qui repose sur la mise en place de mesures discriminatoires portant atteinte aux droits humains.

Considérant que le droit à un niveau de vie suffisant ne doit être assujéti à quelque condition que ce soit, la LDL attend avec beaucoup de scepticisme la publication du projet de règlement devant assurer la mise en œuvre le Programme objectif emploi qui est au cœur de la réforme. En effet, comment un règlement dont le principe qui est fondamentalement opposé au droit à un niveau de vie suffisant pourrait être aménagé pour rendre l'inacceptable tout à coup acceptable! La question de fond – le droit à un niveau de vie suffisant – ne doit céder le pas devant aucune considération tactique, stratégique ou autre et exige de se situer en rupture avec l' « agenda » néolibéral.

Le dossier est à suivre et à mettre en lien avec le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale attendu à l'automne 2017.

### **Suivis des Observations finales du Comité DESC de l'ONU**

En plus des interventions médiatiques qu'elle avait menées l'an dernier conjointement avec le FRAPRU et Amnistie internationale-section canadienne francophone, la LDL a produit, en collaboration avec la Fondation Léo-Cormier, un outil d'information présentant les observations du Comité DESC regroupées par thèmes et par populations (Premières nations, femmes, personnes ayant des limitations fonctionnelles, etc.) Le document peut ainsi facilement servir de référence aux organisations qui voudront avoir recours à ces observations.

Aussi, la LDL a participé à la rencontre du Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne (CPFDP) et des organisations de la société civile et groupes autochtones qui a eu lieu le 15 septembre 2016 à Ottawa. La rencontre portait sur les recommandations adressées par des organes des droits de la personne au Canada (Comité DESC de l'ONU et Comité sur les droits de l'homme).

### **Proposition d'un revenu minimum garanti**

La LDL s'est engagée dans une démarche de réflexion dans le but de cerner les enjeux de droits humains soulevés par cette proposition et d'élaborer une position. Rappelons que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a confié à un « comité d'experts sur le revenu minimum garanti » le soin de lui faire des recommandations « sur de nouvelles approches pour lutter encore plus efficacement contre la pauvreté, réduire les inégalités sociales, favoriser l'inclusion sociale et tendre vers l'instauration d'un revenu minimum garanti ». Trois rencontres de travail ont été tenues sur cette question, l'une en comité ad hoc et deux autres lors de conseil d'administration de la LDL.

### 1.2.3 Liberté d'expression, droit de manifester et profilage politique

#### Objectifs 2016-2017 :

- *Réhabiliter dans l'espace public le droit d'exercer ces libertés civiles*
- *Renforcer le mouvement de défense en faveur de la défense de ces libertés*
- *Obtenir la reconnaissance de pratiques de profilage politique et l'adoption de mesures visant à les éradiquer*

La LDL a poursuivi son travail de mobilisation dans ce dossier par ses interventions visant à faire connaître l'état de situation qu'elle a réalisé l'an dernier sur le droit de manifester et la répression politique. Elle a maintenu ses liens avec les organisations qui, dans différentes régions du Québec, sont préoccupées par la défense du droit de manifester. Dans la même perspective, elle a initié la réalisation d'un guide qui permettra de contester les règlements municipaux qui portent atteinte au droit de manifester. En ce qui concerne la surveillance des pratiques policières, elle continue de suivre de près la mise en œuvre du mandat du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI), le projet-pilote sur les caméras corporelles portées par les policiers et les policières et tente de relancer un débat public sur les armes de contrôle de foule.

#### **Droit de manifester et profilage politique**

##### Mobilisation sur le droit de manifester

Les interventions visant à faire connaître le rapport *Manifestations et répressions* se sont poursuivies, notamment auprès d'organisations communautaires de la région de Joliette, d'organisations syndicales (Syndicats des métallos et Fédération autonome de l'enseignement (FAE)) intéressées à mobiliser leurs membres sur la question du droit de manifester puis, dans le cadre du Forum public sur le droit de manifester organisée par la section de Québec de la LDL.

Des contacts avec des organisations communautaires dans différentes régions du Québec nous a permis de mieux cerner les difficultés rencontrées lors de la tenue de manifestations. Cela a surtout été l'occasion de constater la grande mobilisation de certaines organisations pour défendre le droit de manifester et pour contester politiquement ou judiciairement les règlements municipaux utilisés par les forces policières pour entraver l'exercice de ce droit.

##### Réalisation d'un guide d'analyse de règlements municipaux

Afin d'outiller les organisations, la LDL a commencé la rédaction d'un guide identifiant les différents types de dispositions inscrites dans les règlements municipaux de nature à entraver l'exercice du droit de manifester (conditions à respecter pour tenir une manifestation, motifs possibles de refus, règles concernant l'entrave à la circulation ou concernant les troubles à l'ordre public, règles d'affichage, etc.). S'appuyant sur les

instruments juridiques pertinents ainsi que sur la jurisprudence, le guide fournira, pour chacun de ces éléments, une analyse type et l'argumentaire à faire valoir pour demander les modifications nécessaires à apporter aux dispositions. Une étudiante participant au programme Pro Bono de l'UQAM participe à la réalisation de ce guide.

#### Suivi du dossier de l'article 500.1 du Code de sécurité routière (CSR)

Le délai accordé au gouvernement par la Cour supérieure pour modifier l'article 500.1 du CSR a pris fin en mai 2016, ce qui invalide définitivement cet article. Le gouvernement avait annoncé que des modifications seraient introduites à l'automne 2016 dans le cadre d'une importante révision du CSR. Cet échéancier a été reporté, le gouvernement ayant choisi de mener une consultation publique sur la sécurité routière avant de procéder à la révision du CSR. Puisqu'aucun élément du document de consultation ne portait sur 500.1 du CSR, nous avons convenu de ne pas intervenir dans le cadre de cette consultation et d'attendre le projet de loi qui viendra modifier le CSR.

#### Suivi de la plainte pour profilage politique auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Il y a plus de trois ans et demi que la LDL a déposé cette plainte au nom de personnes arrêtées lors de la manifestation opposée à la brutalité policière du 15 mars 2013. Au moins trois enquêteurs ou enquêtrices se sont succédé au dossier. Considérant qu'un recours collectif avait été autorisé pour les arrestations faisant l'objet de la plainte portée par la LDL devant la CDPDJ, un des enquêteurs a exigé que l'on démontre que des personnes couvertes par le recours collectif s'en retireraient, sinon la CDPDJ allait cesser d'agir dans le dossier. La LDL a fait valoir que les conclusions et réparations recherchées dans le recours collectif étaient distinctes de celles recherchées dans la plainte pour profilage politique. L'enquête ne s'est poursuivie que lorsque l'enquêteur a eu la confirmation que 7 personnes s'étaient formellement retirées du recours collectif.

Après de multiples démarches infructueuses pour obtenir de l'information sur l'état du dossier, ce n'est que récemment que nous avons reçu une lettre indiquant que la nouvelle enquêtrice chargée du dossier recommandait à la CDPDJ de cesser d'agir pour les personnes qui ne s'étaient pas retirées du recours collectif! Nous lui avons fait parvenir à nouveau notre argumentaire.

D'autres plaintes pour profilage politique ont également été soumises par d'autres organisations dont la section de Québec de la LDL (le dossier est en attente devant le Tribunal des droits de la personne (TDP)), le Regroupement québécois des groupes écologistes (RQGE) et le Conseil central Montréal métropolitain-CSN. Tous ces dossiers sont aux prises avec de lourds délais de traitement. Une intervention conjointe a été faite en mai 2016 auprès du président de la CDPDJ, lequel nous a référés à la direction des enquêtes. Puis, la LDL a interpellé publiquement le gouvernement en décembre 2016 pour exiger que soient comblés les postes laissés vacants suite au départ du

président et de la vice-présidente à la Charte ainsi que plusieurs postes de commissaires, ce qui à notre sens rendait la CDPDJ inopérante.

Une rencontre récente a réuni l'ensemble des plaignant-e-s et diverses autres interventions sont prévues pour faire pression afin que les dossiers avancent.

## **Surveillance des pratiques policières**

### Bureau des enquêtes indépendantes (BEI)

Le BEI est chargé de mener des enquêtes criminelles concernant des policiers et des policières qui, dans le cadre de leurs fonctions, ont tué ou blessé gravement une personne. Il est entré en fonction en juin 2016. La LDL suit de près les activités du BEI et, à l'occasion, rappelle les principales lacunes de ce mécanisme d'enquête :

- le BEI n'a pas le pouvoir d'initier des enquêtes;
- des ex-policières ou policiers peuvent être enquêtrices ou enquêteurs du BEI (actuellement 16 sur 23 enquêtrices ou enquêteurs) ce qui compromet le caractère d'indépendance et d'impartialité recherché;
- aucune sanction n'existe en cas de violations des règles prévues au déroulement des enquêtes (concernant les policières ou policiers témoins et policières ou policiers impliqués);
- les règles de transparence (communications publiques du BEI) sont limitées alors que cela avait été aussi identifié comme un enjeu de fond dans la mise en place du BEI. Ainsi le BEI ne rend-il pas public son rapport d'enquête remis au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) lorsque celui-ci décide de ne pas poursuivre la policière ou le policier.

C'est sur la question de la transparence du BEI que la LDL fera sa prochaine intervention publique. Le règlement sur le déroulement des enquêtes prévoit que le BEI informe le public du déroulement des enquêtes mais les infos que l'on retrouve sur le site ne sont qu'essentiellement quantitatives. Aucune information ne concerne le déroulement des enquêtes en cours notamment comment les règles entourant les enquêtes sont respectées (obligations imposées aux policières ou aux policiers témoins, impliqués, mise en isolement, etc.)

Par ailleurs, cette intervention entend souligner que le problème de transparence en matière d'enquête criminelle sur des policières ou des policiers est également lié à la discrétion dont dispose le DPCP lorsqu'il fait connaître les motifs qui soutiennent sa décision de ne pas déposer de poursuites criminelles, considérant le rapport remis par le BEI. Le public a alors accès à l'opinion juridique que se fait le DPCP à partir du rapport d'enquête qui lui, demeure inaccessible. Comment alors peut-on apprécier l'opinion juridique du DPCP et convenir que l'ensemble de la démarche est impartiale?

## Mécanisme permanent d'enquête systémique sur les pratiques policières

La LDL veut proposer la mise en place d'un tel mécanisme, qui, contrairement à l'Ontario, n'existe pas sauf en cas de pratiques discriminatoires, car alors la CDPDJ aurait juridiction. La LDL s'intéresse à différents modèles et, dans le cadre de nos travaux il a été envisagé que ce mécanisme soit confié au Protecteur du citoyen (PDC). Or, les agent-e-s de la paix sont actuellement exclus de la juridiction du PDC. Cela impliquerait donc une modification à la loi. Cette avenue nous intéresse car elle semble simple à formuler dans l'espace public. Aussi, considérant la nature du mandat du PDC (assurer le respect des droits des citoyennes et des citoyens dans leurs relations avec les services publics), la proposition rappellerait l'importance du regard citoyen sur les pratiques policières.

La LDL explore aussi d'autres perspectives : Commission d'enquête permanente sur la police, jury d'accusation, etc.

## Caméras corporelles portées par des policiers

Avec ces caméras, le SPVM a mené un projet pilote qui s'est terminé le 1<sup>er</sup> mai 2017. Un rapport d'évaluation sera soumis à la Commission de sécurité publique de la Ville de Montréal qui tiendra ensuite des consultations publiques au début 2018. Au Québec, le SPVM est identifié comme l'organisation policière référence dans l'utilisation des caméras corporelles et dans l'élaboration de balises d'encadrement. Les recommandations issues de ce projet pilote influenceront l'ensemble des corps policiers du Québec, d'où l'importance d'intervenir lors de ces consultations. Il sera important de souligner que ces caméras sont un outil supplémentaire de surveillance des populations. Elles ont un potentiel élevé d'atteinte au droit à l'anonymat, au droit à la vie privée et à la protection des renseignements personnels, notamment grâce à leur capacité de reconnaissance faciale ainsi que d'enregistrement des sons ambiants et des conversations des personnes qui observent ce qui se passe.

Advenant que les autorités décident d'implanter l'usage de ces caméras, la LDL fera valoir une série d'exigences à respecter dont la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de sanctions indépendant des corps policiers, en cas de non-respect des conditions d'utilisation (la Commission d'accès à l'information, par exemple).

## Armes de contrôle de foule

En collaboration avec le collectif Armes à l'œil et des militant-e-s préoccupés par l'utilisation d'armes de contrôle de foule capables de causer la mort ou des blessures graves, une bibliothèque virtuelle a été créée. Elle répertorie différents documents utiles pour qui veut intervenir sur cette question. La LDL a également fait des demandes d'accès à l'information pour connaître les armes intermédiaires d'impact à projectiles et

le type de munitions dont disposent les corps policiers ainsi que sur les armes qui dispersent des irritants chimiques et les composantes de ces irritants chimiques.

On souhaite relancer le dossier dans l'espace public au moment où l'École nationale de la police déposera la mise à jour de son rapport sur cette question. Rappelons que le rapport de 2005 précisait que « seule la personne qui représente un danger doit être l'objet de l'intervention ». Or autant les armes à projectiles que les armes chimiques sont utilisées par les corps policiers de façon indiscriminée afin de disperser des foules, contrevenant à ce principe de base.

### **Suivi des recommandations du Comité des droits de l'homme de l'ONU**

Des démarches via l'accès l'information sont actuellement en cours afin de connaître les représentations faites par le SPVM au ministère de la Sécurité publique en réponse aux allégations de violations de droits portées par la LDL devant le CDH, en 2005, concernant notamment les arrestations massives lors de manifestations. D'autres démarches d'accès à l'information visent à connaître les suivis faits par le gouvernement du Québec concernant la recommandation du CDH de « veiller à ce que le droit de chacun de participer pacifiquement à des manifestations de protestation sociale soit respecté et à ce que seuls ceux qui ont commis des infractions pénales au cours des manifestations soient arrêtés. Le Comité invite aussi l'État partie à enquêter sur les pratiques des forces de police de Montréal pendant les manifestations. »

#### **1.2.4 Environnement et droits humains**

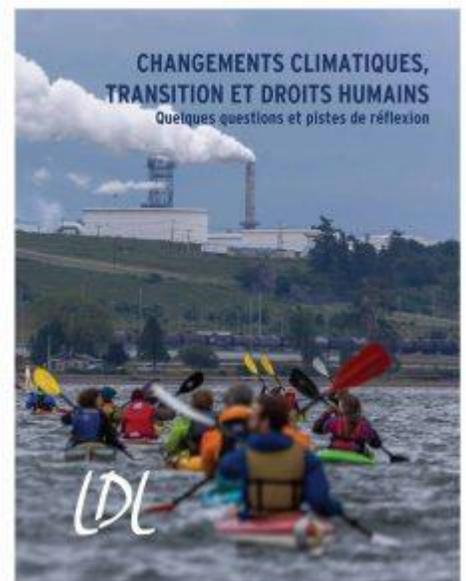
##### Objectif 2016-2017 :

- *Amener un nombre croissant de personnes et groupes à concevoir les enjeux environnementaux d'un point de vue de droits humains*

Dans le dossier environnement, le travail de la LDL consiste principalement à développer et faire connaître une analyse des enjeux environnementaux d'un point de vue de droits humains. Cette année, le comité environnement s'est intéressé tout particulièrement aux enjeux de droits humains liés aux changements climatiques et aux projets d'hydrocarbures.

#### **Changements climatiques, transition et droits humains**

Les changements climatiques constituent une des plus grandes menaces auxquelles l'humanité fait face, notamment en termes de droits humains. Il est nécessaire et urgent de lutter contre les changements climatiques et



d'adopter rapidement des mesures de transition et d'adaptation. Mais les différentes avenues proposées pour y arriver ne s'équivalent pas en termes de respect des droits humains. La lutte aux changements climatiques et les perspectives de transition ouvrent des opportunités d'avancer vers une société respectueuse des droits humains, mais comportent aussi de nombreux pièges et risques de dérives. Pour contribuer à la réflexion, la LDL a produit le document [Changements climatiques, transition et droits humains: quelques questions et pistes de réflexion](#). Une membre du comité environnement a aussi produit un article dans la revue *Droits et libertés* sur le même sujet, «[Pour une transition – mais quelle transition?](#)».

### **Front commun pour la transition énergétique**

Cette année encore, la LDL a participé à titre de membre observateur au Front commun pour la transition énergétique ainsi qu'à son comité sur la transition porteuse de justice sociale. Lors de l'AGA de décembre du Front commun pour la transition énergétique, la LDL a fait une présentation au sujet des enjeux de droits humains soulevés par la transition énergétique.

### **Projet de journée de réflexion sur la transition et les DESC**

Le comité environnement a commencé à travailler sur un projet de journée de réflexion s'adressant aux militant-e-s en défense des droits économiques, sociaux et culturels. Cette journée viserait à explorer collectivement :

- les opportunités, les risques et les conditions nécessaires pour que la transition et l'adaptation aux changements climatiques permettent de faire avancer les droits économiques, sociaux et culturels;
- les revendications que nous pourrions porter ensemble pour un plus grand rapport de force et à renforcer les solidarités entre nos luttes.

Le comité a commencé un travail de conception de la journée, d'échanges avec des participant-e-s potentiels et de recherche. Il envisage organiser cette rencontre en novembre 2017.

### **Oléoduc Énergie Est**

Au printemps 2016, avec la contribution d'un stagiaire, la LDL a développé un argumentaire de droits humains au sujet du projet d'oléoduc Énergie Est et a échangé sur de collaborations possibles avec la Fondation *Coulez pas chez nous*. La conjoncture a fait en sorte que la LDL n'a pas fait d'intervention publique à ce sujet cette année. Toutefois, cette analyse a amené le comité à proposer une résolution au Congrès de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) d'août 2016: [Résolution demandant aux Gouvernements du Québec et du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter leur engagement de maintenir le réchauffement climatique sous les 2 degrés, dans le respect des droits humains, particulièrement du](#)

[droit à l'eau, et en ce sens, de refuser immédiatement le projet d'oléoduc Énergie-Est.](#)  
Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

## **Ateliers Environnement et droits humains**

Cette année encore, la LDL a donné à quelques reprises l'atelier «Environnement et droits humains» auprès de groupes qui en ont fait la demande. Le comité a aussi réalisé un atelier destiné aux membres et militant-e-s de la LDL, une expérience très positive que le comité souhaite renouveler dans l'avenir.

### **1.2.5 Racisme et exclusion sociale**

Objectifs 2016-2017 :

- *Développer une pratique de lutte contre le racisme, fondée sur le caractère systémique du racisme*
- *Apprendre à nommer la blancheur*
- *Alerter l'opinion publique, les institutions et les décideurs sur les causes structurelles du racisme*

Lors de l'Assemblée générale de juin 2016, les membres ont décidé de faire des enjeux du racisme l'un des dossiers prioritaires à la LDL. Le contexte politique et social ici et ailleurs a confirmé le bien-fondé de ce choix. La montée de l'islamophobie exacerbée dans les dernières années par le discours identitaire, le débat sur les « accommodements raisonnables » et la Charte des valeurs, n'en est pas le seul motif. L'élection d'un président américain ouvertement raciste et la montée de la droite populiste et xénophobe en Europe et ailleurs contribuent à décomplexer les discours racistes de plus en plus présents dans l'espace public.

Adopté l'an dernier, le document d'orientation de la LDL précise son cadre d'analyse et présente le racisme comme étant l'expression de rapports de domination. La LDL se propose de mettre en lumière ces rapports afin de participer à la lutte pour les abolir plutôt que de se limiter à en dénoncer les manifestations.

### **Revue Droits et libertés sur le dossier racisme**

C'est dans cette perspective que la LDL a choisi comme dossier thématique de sa [revue Droits et libertés de l'automne 2016](#), le dossier du racisme intitulé « La race naît du racisme et non le contraire ». L'objectif de cette publication est de contribuer au développement d'une meilleure compréhension des fondements du racisme et de ses manifestations. La LDL souhaite également susciter une réflexion sur les perspectives de luttes contre le racisme et interpelle les personnes non-racisées afin qu'elles se sentent la responsabilité de comprendre, de connaître et d'agir.

## Soirée publique « Mieux comprendre pour lutter contre le racisme »

Au moment du lancement de la revue, la LDL a organisé une soirée publique de lancement ayant pour thème « Mieux comprendre pour lutter contre le racisme ». On y a présenté une mise en contexte du racisme à la fois historique et actuelle, expliqué



Crédit photo : Claude de Maisonneuve

l'importance de l'intersectionnalité dans les luttes antiracistes, démontré comment le racisme s'inscrit dans la « banalité du quotidien » notamment en matière de santé et partagé le quotidien d'une jeune autochtone confrontée à diverses manifestations de racisme quotidien et institutionnel. Cette soirée a été un succès sur plusieurs plans, notamment au niveau de la participation : la salle était comble avec près de 200 personnes présentes.

## Commission consultative sur le racisme systémique et Table de concertation

La LDL a appuyé la demande de commission consultative sur le racisme systémique initiée par des groupes de personnes racisées. Elle a également répondu à leur appel en acceptant de participer au projet de table de concertation sur le racisme qui est à voir le jour sous peu. Les objectifs poursuivis par cette table sont de :

- sensibiliser, informer et engager la population québécoise dans la lutte contre le racisme systémique;
- développer une concertation et collaboration entre l'ensemble des intervenant-e-s impliqués dans cette lutte ainsi qu'entre la société civile et les institutions publiques;
- défendre et promouvoir les droits et libertés et d'œuvrer à une égalité réelle entre toutes les personnes.

## Autres travaux et activités

Par ailleurs, la LDL travaille actuellement à la réalisation d'un document de sensibilisation sous forme d'un « questions/réponses » et a amorcé une réflexion sur les obstacles structurels susceptibles de limiter la participation de personnes racisées et d'autres personnes discriminées, aux activités de la LDL.

La LDL a également été invitée à présenter une conférence-midi ayant pour thème "La question des biais implicites ou Peut-on être raciste sans le savoir?", organisée par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), à l'intention des membres de son personnel et de ses étudiant-e-s.

## Intervention sur le PL 62

Le projet de loi 62, *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes* avait été présenté en juin 2015. Ce n'est qu'à l'automne 2016 que le gouvernement a décidé de mener des consultations particulières et des auditions publiques auxquelles la LDL a participé. Le [mémoire](#) présenté demande le retrait du projet de loi, dénonce son caractère discriminatoire ainsi que la contradiction de certaines de ses dispositions avec le principe de neutralité de l'État. La LDL explique pourquoi elle ne peut être d'accord avec la proposition qui établit une hiérarchisation des droits présentée comme une façon d'atteindre une prétendue neutralité de l'État. Aussi, la LDL juge inutile la proposition de balises d'encadrement des accommodements raisonnables puisque la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que la jurisprudence fournissent déjà cet encadrement. Elle rappelle également qu'il est possible d'obtenir le soutien de la CDPDJ dans le traitement de demandes d'accommodement raisonnable grâce à son service-conseil en la matière.

23

## 2. Dossiers d'intervention politique de veille et d'interventions ponctuelles

### 2.1 Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires

#### Objectifs 2016-2017 :

- *Sensibiliser sur les enjeux relatifs au droit d'association liés aux mesures de contrôle de l'État sur les groupes communautaires et autres.*
- *Soutenir la mobilisation des organismes qui exigent le respect de la mission de défense collective des droits.*

Tout en suivant l'évolution du projet du gouvernement québécois d'assujettir les organismes communautaires à la Loi sur le lobbyisme et la démarche du gouvernement fédéral de revoir les contraintes imposées aux organismes de charité quant à leurs activités politiques, la LDL mène actuellement avec la Table des regroupement provinciaux et organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et grâce au SAC UQAM un projet de recherche s'intitulant « La surveillance et le contrôle technocratique des organismes sans but lucratif (OSBL) : un enjeu de droits humains. »

Le projet se propose d'identifier en droit interne et en droit international les éléments permettant de développer un argumentaire en faveur de la réaffirmation « du droit des OSBL de s'associer démocratiquement et de s'exprimer afin d'influencer les politiques publiques dans le but de promouvoir la justice sociale. »

Un rapport de recherche a été complété et sera publié sous peu, à partir duquel des capsules audio-visuelles seront produites.

Afin d'illustrer la portée de cette recherche, voici un passage de la conclusion du document : « Nous avons entrepris cette recherche-action en étant convaincus que les gouvernements actuels entravent et menacent la liberté d'association à titre de droit collectif des regroupements citoyens. Soit ils les bâillonnent, soit ils les écrasent sous des technicités administratives qui mettent à mal leur raison d'être, voire leur existence. Nous inspirant de la théorie de la liberté d'association que nous propose le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et de liberté d'association libertés fondamentales, nous avons démontré pourquoi ces stratégies gouvernementales constituent des entraves démesurées au droit de s'associer collectivement, lesquelles n'ont pas démontré leur nécessité. Cette conclusion est donc un appel à la vigilance et à la riposte, même lorsqu'il s'agit de se voir imposer ce qui en apparence constitue qu'une autre paperasserie. Comment défendre nos droits si nous n'avons pas le droit d'exister collectivement ? »

## 2.2 Droits des Peuples autochtones

Objectifs 2016-2017 :

- *Sensibiliser la population quant aux enjeux relatifs aux droits des Peuples autochtones*
- *Renforcer le mouvement en faveur de la défense des droits des Peuples autochtones au sein de la population*

Rappelons que la LDL s'est dotée, en juin 2016 de [Lignes directrices sur les droits des Peuples autochtones](#). Cet énoncé de principes vise à guider ses prises de positions sur le sujet. Précisant les engagements de la LDL, ce document a été produit pour inviter les membres de la LDL et les autres organisations à se solidariser avec les luttes autochtones, dans le respect de celles et de ceux qui les portent.

Cette année, la LDL s'est vivement préoccupée de la situation des femmes autochtones ayant dénoncé les agressions sexuelles de policiers de Val d'Or. Elle a travaillé sur le droit à l'autodétermination des Peuples autochtones, plus précisément sur l'actualisation de ce droit.

### **Dossier Val d'Or : agressions sexuelles de policiers dénoncées par les femmes autochtones**

La LDL a suivi de près ce dossier. Elle a pris part entre autres à la Coalition canadienne sur les suites des agressions de policiers de la Sûreté du Québec contre les femmes autochtones de Val d'Or ainsi qu'à quelques sorties publiques menées par la Coalition

sur les droits des Peuples autochtone du Québec. Elle a également rencontré Fannie Lafontaine, Observatrice indépendante de l'enquête criminelle menée par le SPVM sur ces allégations. Celle-ci a en effet rencontré quelques organisations de la société civile, en plus des représentant-e-s autochtones, afin d'expliquer son mandat et les moyens déployés pour s'en acquitter.

Rappelons que le processus d'enquête criminelle (premier volet) s'est soldé par deux accusations, alors que plusieurs dossiers d'enquêtes avaient été ouverts. L'Observatrice indépendante et les procureur-e-s du DPCP ont cependant tenu à préciser que la décision de ne pas poursuivre ne signifiait pas que les événements allégués ne se sont pas produits. La LDL est alors sortie publiquement pour signaler son inquiétude quant à l'impact de ces résultats sur le sentiment d'impunité policière, en particulier en ce qui concerne les pratiques relevant du racisme systémique à l'égard des Autochtones.

La LDL a par la suite lancé, avec l'accord de Femmes autochtones du Québec (FAQ), une campagne de lettres. Elle demandait au gouvernement du Québec de prendre acte qu'un processus d'enquête criminelle ne saurait suffire pour disposer des allégations portées par les Autochtones. Elle exhortait aussi le gouvernement à accéder aux demandes répétées de FAQ et de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) de créer une commission pour mener une enquête systémique sur les pratiques policières à l'égard des Autochtones. Plus d'une centaine (103) organisations non autochtones ont répondu à l'appel.

Une commission d'enquête sera finalement créée le 21 décembre 2016 avec pour mandat de faire la lumière sur « toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitement différent dans la prestation de services publics aux Autochtones ».

### **Appui aux Algonquins du Lac Barrière**



Crédit photo : Safa Chebbi

La LDL a répondu à l'appel de cette communauté autochtone ayant invité les 25 et 26 janvier 2017 plusieurs organisations de la société civile québécoise à se rendre sur son territoire. La rencontre visait à présenter les différents enjeux auxquels les Algonquins du lac Barrière sont confrontés en lien avec le secteur minier et les démarches à entreprendre pour défendre leurs droits ancestraux et territoriaux. La LDL a pris part, au terme de cette rencontre, à la

conférence de presse tenue à Val d'Or par les Nations Algonquines de la région. Ils ont dénoncé la Loi sur les mines du Québec et les impacts qu'elle occasionne sur leurs droits ancestraux et territoriaux.

Par la suite, la LDL a adopté une [résolution d'appui](#) qu'elle a fait parvenir à la communauté.

Le gouvernement a pour sa part suspendu les titres miniers de la compagnie Copper One, sur le territoire de Lac Barrière. Précisons cependant que plus de 90% du territoire ancestral demeure toutefois ouvert à l'exploitation minière—une situation jugée inacceptable par la communauté.

26

### **Droit à l'autodétermination**

Le comité sur les droits des Peuples autochtones prévoit réaliser une soirée publique sur l'actualisation du droit à l'autodétermination. En vue de la réalisation de cette soirée, le comité s'intéresse à différents exemples concrets visant à illustrer la réalisation de ce droit. À cet effet, mentionnons :

- la lutte menée par les Algonquins de Lac Barrière;
- les enjeux du référendum qui s'est tenu au Nunavik s'étant soldé par le rejet d'une entente négociée par les représentants des Nunavimmiuts avec les gouvernements du Québec et du Canada parce que cette entente n'offrait pas une véritable autonomie régionale;
- la situation au Yukon, alors que 11 des 14 Nations autochtones sur le territoire ont signé des traités d'auto gouvernance entre 1993 et 2005;
- la création à Akwesasne de la première cour de justice autochtone en matière civile au Canada, pour et par les Autochtones;
- la démarche menée par l'organisme Droits devant, de concert avec le Centre de justice des Premiers peuples, visant à apporter des adaptations aux programmes sociaux de la cour municipale de Montréal afin de répondre aux besoins des communautés autochtones.

Le comité souhaite organiser cette soirée publique à l'automne 2017.

## **2.3 Mesures antiterroristes et surveillance des populations**

### Objectifs 2016-2017 :

- *Défendre les libertés civiles et s'opposer aux mesures qui leur portent atteinte dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*
- *Amener un plus grand nombre de personnes à être critiques de l'approche sécuritaire*

Le gouvernement Trudeau avait promis de retirer les dispositions problématiques du projet de loi C-51 (loi antiterroriste de 2015) et de présenter de nouvelles mesures législatives qui, de son point de vue, allaient ramener « l'équilibre entre notre sécurité collective et nos droits et libertés ». Cependant, les documents ayant servi de base aux consultations qui ont été menées cette année à ce sujet étaient davantage de nature à justifier ces mesures plutôt qu'à les critiquer dans une perspective de droits humains. La LDL s'est engagée activement dans ces consultations ainsi que dans les démarches pour obtenir des modifications significatives aux mesures antiterroristes sinon au retrait des mesures adoptées sous C-51. Elle s'est également associée aux organismes réclamant l'adoption d'un mécanisme de surveillance et de reddition de compte des diverses agences, institutions et services gouvernementaux exerçant des activités de surveillance de la population ou liés aux mesures antiterroristes.

### **Consultations sur le cadre de sécurité nationale du Canada**

La LDL a participé en octobre 2016 aux consultations organisées dans différentes régions du Canada par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes. Dénonçant les mesures antiterroristes adoptées depuis le 11 septembre 2001, elle a appelé le gouvernement fédéral à remettre les droits humains à l'avant-plan de ses politiques de sécurité nationale. Elle a rappelé que C-51 portait atteinte à la liberté d'expression, à la vie privée, à la présomption d'innocence ainsi qu'à plusieurs autres droits humains. Elle a aussi rappelé l'importance de créer un mécanisme indépendant capable de scruter l'ensemble des activités de sécurité nationale, comme l'avait recommandé le juge O'Connor lors de la Commission Arar.

### ***Le projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence***

Plutôt que d'opter pour la mise en place d'un comité parlementaire capable d'examiner les cadres législatif, réglementaire et stratégique ainsi que les activités des ministères liées à la sécurité nationale et de tenir de réels débats sur ces enjeux, C-22 fait en sorte que ce comité ne sera en fait qu'un comité interne du Parlement. En effet, en plus de restreindre l'accès à l'information nécessaire à la réalisation de son mandat d'examen, il est prévu que le rapport annuel ainsi que les rapports spéciaux soient remis au Premier ministre, ainsi que le cas échéant, au ministre concerné. C-22 prévoit de surcroît que le Premier ministre peut ordonner la révision du rapport annuel ou spécial s'il est d'avis qu'il contient des renseignements dont la communication porterait atteinte à la sécurité ou à la défense nationales ou aux relations internationales. Seule la version révisée de ces rapports fera l'objet d'un dépôt auprès de chaque chambre du Parlement. On peut donc craindre que la version finale des rapports ne permette pas au public d'avoir accès à toute l'information pertinente.

Des amendements à C-22 ont été apportés par le comité parlementaire chargé d'en faire

l'étude. Ces amendements amélioreraient les pouvoirs de ce comité de parlementaires, mais la leader du gouvernement à la Chambre des communes a introduit d'autres amendements qui sont venus les annuler. La LDL a participé à la campagne de courriels initiée par la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) visant à obtenir le retrait des amendements présentés par la leader du gouvernement.

## **Torture**

La LDL a pris part en janvier 2017 à la démarche menée par diverses organisations de la société civile canadienne adressée au ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale. Elles demandaient au gouvernement de réviser la directive ministérielle du précédent gouvernement sur la torture (permettant en certaines circonstances la torture) pour être conforme à la Convention contre la torture et d'interdire la torture en toutes circonstances.

## **2.4 Droits des détenu-e-s**

### Objectif 2016-2017 :

- *Rétablir les droits des femmes détenues transférées de la prison Tanguay à l'Établissement de détention Leclerc de Laval*

Le 10 mai 2016, la LDL et la Fédération des femmes du Québec (FFQ) ont déposé auprès du ministre de la Sécurité publique, une demande d'autorisation afin de mener une mission d'observation des conditions de détention des femmes transférées de la Maison Tanguay vers l'Établissement de détention Leclerc de Laval.

La LDL et la FFQ s'inquiètent alors de plusieurs situations problématiques :

- la mixité homme/femme;
- la configuration architecturale et le niveau de sécurité trop élevé ne convenant pas aux femmes venant de Tanguay;
- l'approche correctionnelle inadaptée aux besoins particuliers des femmes;
- le manque de formation des agents du Leclerc afin de répondre à ces besoins;
- le manque de personnel ainsi que les mesures d'austérité ayant des impacts directs sur les conditions de détention;
- le confinement en cellule étant dans ces circonstances utilisé comme outil de travail.

D'autres problèmes viennent également affecter le quotidien des femmes : difficultés d'accès aux soins médicaux, à des vêtements propres, à des produits d'hygiène. Elles sont aussi soumises à des fouilles à nu plus fréquentes et plus intrusives. Plusieurs droits des femmes détenues se trouvent compromis : le droit au respect de la dignité, à des conditions de détention humaines et les moins restrictives possibles, à des soins de

santé physique et mentale, à des programmes de réadaptation, à l'école, au travail, à la protection contre les fouilles abusives, etc.

Devant le refus du ministre d'autoriser la mission d'observation, la LDL et la FFQ se sont ensuite adressées à la Protectrice du citoyen, en juillet 2016, afin que celle-ci mène une enquête systémique sur les conditions de détention et le respect des droits des femmes incarcérées au Leclerc. Cette demande a également été refusée.

Parallèlement à ces démarches, la LDL et la FFQ ont mené une campagne de mobilisation à laquelle plus d'une centaine d'organisations de la société civile québécoise ont répondu. Le Ministre décidera, fin juin 2016, de mettre en place un comité de travail ayant le mandat de dresser un état de situation et de faire l'inventaire des solutions possibles à court, moyen et long terme.

La mobilisation aura permis d'obtenir des gains concrets pour les femmes détenues au Leclerc, tels qu'un meilleur accès aux soins de santé. Les femmes ont aussi eu accès à leurs effets personnels, les conditions dans lesquelles se font les fouilles à nu ont été corrigées, l'accès à la cour, aux visites, à la bibliothèque, aux activités et aux programmes ont connu des améliorations concrètes.



Crédit photo: Martine Eloy

À propos de la mixité, le Ministre a annoncé, l'automne dernier, que les hommes du Leclerc seraient, d'ici juin 2017, dirigés vers d'autres lieux de détention. Cependant, entre temps, les problèmes majeurs liés à la mixité, l'architecture sécuritaire ainsi que la culture et l'attitude des agent-e-s persistent.

Afin de rappeler au Ministre que la situation demeure toujours inacceptable, la LDL et la FFQ, soutenues par les organisations ayant pris part à la campagne de mobilisation ont tenu une conférence de presse le 16 février 2017. Les deux organisations continuent de suivre de près l'évolution de ce dossier.

### 3. Participation à des coalitions ou regroupements sur des enjeux de droits

#### 3.1 Échec à la guerre

##### Objectifs 2016-2017 :

- *Faire ressortir les enjeux de droits humains dans les problématiques abordées par le Collectif Échec à la guerre*
- *Mobiliser les membres de la Ligue et les organismes partenaires à prendre part aux activités et campagnes*

La LDL est membre du collectif et y délègue une représentante, Martine Éloy.

La LDL a endossé une lettre intitulé *Le Canada, défenseur de la paix... vraiment?*, produite à l'occasion de la Journée internationale de la Paix, et signée par 54 personnalités et représentant-e-s d'organisations. Cette lettre a été publiée dans *Le Devoir* et *La Presse+* et a circulé sur les réseaux sociaux.

Par la suite, la LDL a appuyé la 6e campagne du coquelicot blanc et la publication d'une pleine page dans *Le Devoir* du 5 novembre 2016 qui invitait la population à porter le coquelicot blanc en opposition à la guerre et aux politiques militaristes du Canada poursuivies par le premier ministre Trudeau. La LDL a invité ses membres à participer à la vigile silencieuse à la mémoire de toutes les victimes, civiles et militaires, de la guerre devant le lieu de la cérémonie officielle de la journée du Souvenir le 11 novembre.

#### 3.2 Observatoire sur les profilages (OSP)

##### Objectif 2016-2017 :

- *Promouvoir des changements structurels dans les pratiques et les politiques organisationnelles et institutionnelles des acteurs socio-judiciaires pour soutenir une sécurisation de l'espace public respectueuse des droits de la personne*

La LDL est membre de l'OSP qui regroupe chercheur-e-s, universitaires et organisations communautaires. Elle y est représentée par Lucie Lemonde. Le but de l'OSP est de faire reconnaître par les autorités politiques et autres actrices et acteurs concernés, notamment les autorités policières, l'existence des trois types de profilage (social, racial et politique), de se doter d'outils pour développer une analyse commune et de mener des interventions publiques et politiques communes. La LDL contribue plus spécifiquement au volet profilage politique.

La participation de la Ligue à l'OSP a permis entre autres la réalisation, par contribution au financement, de deux projets importants : le bilan de la LDL sur le droit de manifester au Québec (2012-2015) et la Commission populaire sur la répression politique.

Parmi les activités de l'OSP menées cette année, signalons le Rapport sur judiciarisation de l'itinérance à Val d'Or, la construction de la bibliothèque virtuelle sur les profilages et les bulletins électroniques.

### **3.3 Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles (CSILC) et mesures antiterroristes**

Objectif 2016-2017 :

- *Défendre les libertés civiles et contrer l'adoption de mesures qui leur portent atteintes dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*

La LDL est l'une des organisations membres de la CSILC. Elle y participe depuis le tout début et y est représentée par Dominique Peschard et Martine Éloy. Dominique Peschard est également co-président de la Coalition.

La LDL prend part également à des rencontres de concertation que tiennent régulièrement les organisations de défense des libertés civiles du Canada. Les autres organisations qui participent à ces échanges sont l'Association canadienne des libertés civiles, la British Columbia Civil Liberties Association, la Canadian Muslim Lawyers Association, le National Council of Canadian Muslims et Amnistie internationale Canada.

La LDL participe par ailleurs à des rencontres téléphoniques organisées par le bureau du Commissaire à la vie privée du Canada, deux ou trois fois par année, pour échanger sur des dossiers de vie privée et de surveillance des populations.

Depuis l'automne, la CSILC s'est concentrée sur la demande de révision des mesures anti-terroristes en vigueur, en particulier sur le retrait de l'ensemble des dispositions de C-51, et sur la mise en place d'un véritable mécanisme de surveillance des activités des agences impliquées dans la sécurité nationale. Ces activités se sont déroulées dans le contexte de la consultation organisée par le gouvernement fédéral sur les questions de sécurité nationale. Le représentant de la LDL a participé à l'élaboration d'un guide de réponses au sondage en ligne du gouvernement pour inciter le plus grand nombre de personnes à y répondre dans le sens de nos préoccupations. Les représentant-e-s de la coalition, dont la LDL, ont participé à une rencontre restreinte avec les ministres Goodale et Jody Wilson-Raybould. La CSILC a aussi témoigné lors des audiences du comité sur la sécurité nationale à Montréal. De nombreuses autres démarches ont été faites auprès de député-e-s et du bureau du ministre Goodale.

Le ministre Goodale a annoncé le 10 mars 2017 que son gouvernement allait déposer un projet de loi au printemps modifiant le régime de sécurité nationale. La teneur des échanges avec le ministre et lors de la consultation indiquent que le gouvernement est seulement prêt à apporter des modifications à certaines dispositions de C-51. Pire, il y a des indications que le gouvernement cherche toujours un moyen de contourner le jugement Spencer à l'effet que les autorités ne peuvent exiger des fournisseurs de service les données sur les abonné-e-s sans mandat.

Quant au mécanisme de surveillance des agences, la seule chose sur la table est le projet de loi C-22 qui crée un comité parlementaire aux pouvoirs déficients (voir section sur Mesures antiterroristes et surveillances des populations). La CSILC a pris publiquement position contre C-22.

### 3.4 Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Objectif 2016-2017 :

- *Interpeller la CDPDJ sur son rôle de «chien de garde institutionnel» des droits et libertés*

La LDL demeure membre de cette Table et y est représentée par Nicole Filion. Cependant aucune rencontre n'a été tenue cette année étant donné que le poste à la présidence est demeuré vacant pendant plusieurs mois. À ce sujet, la LDL a fait paraître une lettre ouverte dénonçant le retard dans les nominations à la CDPDJ qui précarise l'organisme. Lors de la nomination de la nouvelle présidente, la LDL a sollicité une rencontre et demandé que la table se réunisse à nouveau.

### 3.5 Coalition BDS-Québec

Objectif 2016-2017 :

- *Obtenir le respect intégral par Israël du droit international et des droits des Palestinien-ne-s*

La LDL est membre du mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) depuis quelques années déjà. Elle participe à la Coalition BDS-Québec et y est représentée par Marcel Duhaime.

Rappelons que BDS, a été créé à la suite d'un appel lancé le 9 juillet 2005 par plus de 170 organismes civils palestiniens, inspiré par le Boycott victorieux de l'apartheid sud-africain et est devenu le plus important mouvement mondial de résistance pacifique aux violations des droits des Palestinien-ne-s commises impunément par l'État d'Israël. BDS réclame d'Israël le respect de ses obligations en droit international en :

- mettant fin à l'occupation et à la colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur;
- reconnaissant les droits fondamentaux des citoyens Arabes-palestiniens d'Israël à une pleine égalité;
- respectant, protégeant et favorisant le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs maisons et propriétés, comme le stipule la résolution 194 des Nations Unies.

La LDL participe aux rencontres de concertation et d'organisation et, assez régulièrement, aux activités publiques de la Coalition BDS-Québec, activités de sensibilisation du public et d'appel au soutien des droits humains des Palestiniens. Nous continuons d'intervenir, avec d'autres membres de la Coalition, pour exiger l'annulation d'un «Protocole d'entente» Canada-Israël signé en janvier 2015 pour soi-disant combattre l'antisémitisme pratiqué par BDS. Rappelons en effet que l'actuel gouvernement canadien poursuit, pour l'essentiel, la politique du précédent.

La Coalition BDS-Québec a sollicité une rencontre avec le précédent ministre des Affaires étrangères, M. Stéphane Dion, souhaitant vivement lui « faire part de nos propositions quant au règlement pacifique de ce conflit dramatique et au rôle que le Canada est appelé à y jouer». Un accusé réception a été la seule réponse reçue. La nouvelle ministre Chrystia Freeland n'a pas encore été interpellée par la coalition ni n'a donné suite à la demande déjà faite auprès de M. Dion. La LDL fera partie de la délégation de BDS, le cas échéant.

### 3.6 Coalition sur l'aide juridique

#### Objectif 2016-2017 :

- *Déterminer les orientations de travail de la Coalition*

Avec l'entrée en vigueur de la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique le 1er janvier 2016, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique a obtenu un rattrapage revendiqué depuis le début de sa création. En septembre 2016, certains acteurs de la Coalition se sont réunis afin de discuter de l'opportunité de maintenir en vie la Coalition. Lucie Lamarche représente la LDL au sein de cette Coalition.

Les membres réunis ont constaté que la multiplication des acteurs en matière d'accès à la justice rend la question plus complexe. La Coalition a donc décidé de reconfirmer l'intérêt d'un large éventail de membres initialement associés à celle-ci. Pour se faire, elle soumet à leur attention la Déclaration de principes pour la poursuite de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, laquelle comporte 6 améliorations urgentes qui doivent être apportées au système d'aide juridique et méritent une attention immédiate. L'opération de cueillette des adhésions et des commentaires est en cours.

Par ailleurs, un sous-comité a mis au point un questionnaire qui a pour but de recueillir l'opinion des membres de la Coalition au sujet de l'expérience de leurs membres et de leurs usager-ère-s avec l'aide juridique et de valider la pertinence des revendications déjà identifiées. Ce questionnaire est sur le point d'être publié.

### **3.7 Action communautaire autonome et défense collective des droits**

#### Objectif 2016-2017 :

- *Défendre le financement et les intérêts de la Ligue des droits et libertés au sein du RODCD et du RQACA*

La LDL a continué à suivre le dossier de son financement gouvernemental par le biais du Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) ainsi qu'au Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQACA). Elle est membre de ces deux organisations; Anne St-Cerny a participé aux rencontres du RODCD.

Régulièrement, les membres du conseil d'administration de la LDL ont été saisis des enjeux liés à la reconnaissance et au financement de l'action communautaire autonome et plus particulièrement en ce qui concerne les organismes de défense collective des droits. Dans ce contexte, la LDL a donné son appui à diverses campagnes de lettres proposées par ces deux organisations visant une meilleure reconnaissance et un meilleur financement.

#### **Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)**

La LDL a surtout donné suite aux informations en provenance du RODCD. Elle a été présente aux deux assemblées générales du regroupement.

Le protocole de financement, signé en 2016, assure un financement du SACAIS jusqu'en 2019. Notons que le budget 2017 du gouvernement québécois n'a contenu aucune annonce concernant le financement des groupes en DCD.

#### **Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)**

La LDL n'a pas participé aux assemblées générales du Réseau cette année. Par contre, elle a fait un suivi régulier des informations en provenance de celui-ci.

#### **« Engagez-vous pour le communautaire ».**

« *Engagez-vous pour le communautaire* » est une campagne unitaire visant le rehaussement du financement étatique de l'action communautaire autonome. Cette campagne a été organisée à l'extérieur du RODCD et du RQACA mais ils y participent. Entres autres, elle a été responsable de trois jours d'action les 7, 8 et 9 novembre 2016.

Tout en appuyant politiquement cette action, notamment par l'envoi des informations à notre réseau, la LDL a décidé de ne pas fermer son bureau durant cette période.

### **3.8 Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la loi sur le lobbyisme**

La LDL participe à cette coalition ad hoc dont l'objectif est la résistance au PL56. Rappelons que ce projet de loi vise à forcer tout OSBL qui intervient auprès d'un-e titulaire de charge publique de s'inscrire au Registre des lobbyistes. La LDL considère qu'une telle obligation pose des obstacles substantiels à l'exercice du droit d'association et à la liberté d'expression. Vincent Greason y représente la LDL.

35

### **3.9 Programme de contestation judiciaire (PCJ)**

Objectif 2016-2017 :

- *Obtenir une révision du PCJ qui assure que l'on puisse mener des recours judiciaires en mesure de faire avancer la reconnaissance des droits humains*

La LDL suit de près les démarches visant à redéfinir le mandat du PCJ. Lucie Lamarche représente la LDL lors de différentes activités qui sont menées à cette fin.

Le 1er mars 2017, à la demande de l'Association Nationale Femmes et Droit (ANFD), la LDL a signé une lettre destinée à la ministre Mélanie Joly, ministre du Patrimoine canadien. Cette lettre exprime l'inquiétude des signataires quant au nouveau mandat qui sera bientôt confié au Programme -encore une fois ressuscité – de contestation judiciaire. L'ANFD et les autres signataires de la lettre insistaient sur le mandat historique du PCJ (droit à l'égalité) et sur l'exigence de transparence et d'implication communautaire dans la gestion devant distinguer le PCJ. La lettre invitait également la Ministre à incorporer au mandat du PCJ l'article 35 de la Constitution concernant les droits des Peuples autochtones.

En réponse à cette lettre, la Ministre a rejeté clairement l'inclusion de l'article 35 dans le mandat du PCJ. De plus, elle a confirmé l'élargissement du mandat du PDCJ aux articles 2, 3 et 7 de la Charte canadienne au nom de la modernisation du Programme et annoncé un appel de candidatures qui mènera à la sélection au mérite des membres du Panel d'experts qui auront à déterminer les causes qui recevront le soutien financier du PCJ.

L'ANFD, déçue de cette réponse, a annoncé qu'elle entend faire un suivi. La LDL s'associera le cas échéant aux démarches de l'ANFD.

## 4. Éducation aux droits

### 4.1 Revues

En collaboration avec la Fondation Léo-Cormier (FLC), la LDL a réalisé deux revues :

- « Réfugié-e-s : Plus qu'un enjeu d'accueil - un enjeu de droits! », Printemps 2016
- « Racisme », Automne 2016

### 4.2 Autre publications

En collaboration avec la FLC, la LDL a publié :

- « Le Canada, le Québec et les droits économiques, sociaux et culturels: Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies concernant le sixième rapport périodique du Canada », un outil de sensibilisation
- « Changements climatiques, transition et droits humains », un outil de réflexion.

### 4.3 Activités publiques

En collaboration avec la FLC, la LDL a tenu une soirée sur le racisme  
« Mieux comprendre pour lutter contre le racisme », le 24 janvier 2017.

### 4.4 Ateliers

En collaboration avec la FLC, la LDL a tenu les ateliers suivants :

- Atelier « Surveiller, contrôler et punir » tenu au Centre des femmes solidaires et engagées le 5 avril 2016.
- Atelier sur les droits des femmes incarcérées au Québec au Centre d'éducation et d'action des femmes, le 5 octobre 2016.
- Atelier présentant le Rapport Manifestations et répressions, à Joliette, le 20 octobre 2016.

- Atelier présentant les enjeux liant droits humains et environnement à Gatineau, le 1 novembre 2016.
- Atelier présentant les enjeux liant droits humains et environnement à l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec de Montréal, le 3 novembre 2016.
- Atelier présentant les enjeux liant droits humains et environnement à la LDL, le 24 novembre 2016.
- Atelier sur les droits des femmes incarcérées au Québec à l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ), le 7 décembre 2016.
- Atelier sur la liberté d'expression au syndicat des Métallos, le 12 janvier 2017.
- Atelier sur le racisme à l'Institut national de la recherche scientifique, le 9 février 2017.
- Atelier sur la liberté d'expression à la Fédération autonome de l'enseignement, (FAE) le 16 février 2017.
- Atelier sur environnement et droits humains à l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec, (AREQ) le 23 février 2017.
- Atelier sur le profilage politique et le processus de plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le 28 février 2017.
- Atelier sur les droits des femmes incarcérées au Québec à l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM, le 23 mars 2017.

## 5. Vie associative

### 5.1 Liens avec la section régionale de Québec

#### Objectif 2016-2017 :

- *Renforcer les liens entre la Ligue des droits et libertés et la section de Québec*

La LDL et la section de Québec poursuivent leur collaboration et leur concertation dans différents dossiers dont le droit de manifester, la question des profilages discriminatoires dont le profilage politique, le mécanisme d'enquête sur la police. Les rencontres de coordination se tiennent à tous les mois et la LDL a été invitée à quelques reprises à prendre part aux activités de la section. Mentionnons également qu'un représentant de la section a participé au rendez-vous militant destiné aux membres de la LDL, le 8 avril 2017.

### 5.2 CA et CE

#### Objectif 2016-2017 :

- *Assurer la vie démocratique interne de la LDL*

Le **conseil d'administration**<sup>2</sup> s'est réuni 7 fois durant l'année 2016-2017. En septembre, au moment de la reprise des activités, il a vu à l'élaboration plus précise du plan d'action de l'année. Il a été saisi de différents dossiers, notamment par le comité sur la liberté d'expression, le comité environnement, le comité racisme et exclusion sociale, le comité sur les droits des Peuples autochtones. Il a également suivi la démarche de réflexion portant sur les orientations de travail de la LDL ainsi que les préparatifs du rendez militant du 8 avril dernier.

Le PL 62, *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes*, ayant été remis à l'ordre du jour des travaux parlementaires, le CA a actualisé sa position et fait ses recommandations quant aux représentations à faire en commission parlementaire. Il a également été saisi des enjeux relatifs au PL 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*.

Il s'est intéressé aux consultations menées par le gouvernement fédéral concernant les mesures antiterroristes et a suivi de près les interventions faites dans le dossier du transfert des femmes détenues à la Maison Tanguay vers l'Établissement de détention Leclerc.

---

<sup>2</sup> Voir la liste des membres actuel-le-s à la section 9 du rapport d'activités

Il a suivi les représentations faites au nom de la LDL auprès de différentes organisations et coalitions, notamment dans le cadre de la remise en place du programme de Contestation judiciaire du fédéral.

Il a suivi de près l'évolution du dossier des allégations d'agressions sexuelles formulées par les femmes autochtones de Val d'or à l'endroit de policiers de la Sûreté du Québec. Il a aussi suivi les démarches visant l'obtention d'une commission consultative sur le racisme systémique ainsi que la création d'une table de concertation sur le racisme.

Le dossier des droits économiques, sociaux et culturels a pris davantage de place lors des rencontres du CA cette année. Deux présentations ont eu lieu pour amorcer une réflexion interne sur les enjeux de droits humains dans le dossier d'un revenu minimum garanti.

Enfin, mentionnons que le CA a abordé le dossier de l'accessibilité à la justice en matière de discrimination. Il a également adopté une résolution d'appui aux Algonquins de Lac Barrière donnant suite à une représentation faite auprès de cette communauté.

Le **conseil exécutif**<sup>3</sup> s'est réuni à 8 occasions. Il est responsable auprès du CA de l'administration courante de la LDL, de son fonctionnement démocratique, de ses campagnes de recrutement et de collectes de fonds, de l'organisation du travail de la permanence, du rayonnement et de la réputation de la LDL, des relations avec la section régionale de la LDL. Il assure le suivi des dossiers entre les rencontres du conseil d'administration.

### 5.3 Archives et classification

#### Objectif 2016-2017 :

- Assurer le «suivi historique» de la LDL

Pour donner suite à la démarche entreprise en 2015-2016 avec un professeur de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), un nouveau plan de classification est utilisé depuis juin 2016 pour les documents électroniques. Pour y parvenir, nous avons introduit et renommé, tous les documents de l'ancien plan de classification sur lesquels nous avons travaillé ainsi qu'un certain nombre de documents de référence.

Après bientôt une année d'utilisation, nous constatons que ce nouveau plan de classification facilite le nommage et le classement des documents mais également la recherche.

---

<sup>3</sup> Voir la liste des membres actuel-le-s à la section 9 du rapport d'activités

En mai et juin 2016, nous avons également préparé un dépôt d'archives au fonds d'archives de l'UQAM. Selon les normes d'archivage il est trop tôt pour prévoir le versement de ces 10 boîtes. Celles-ci devraient être envoyées au fonds d'archives vers 2025, mais ce travail a permis de libérer de l'espace de classement d'usage courant, ce qui était devenu nécessaire. En restant pour le moment dans les locaux de la LDL, leur contenu demeure accessible au besoin.

Nous avons aussi poursuivi l'archivage des documents publiés par la LDL en faisant les dépôts nécessaires à la BANQ et au dépôt légal à Ottawa, sur une base régulière.

## 5.4 Permanence

### Objectif 2016-2017 :

- *Améliorer la gestion du temps de travail*

La permanence a poursuivi les efforts pour mieux planifier et contrôler la charge de travail. Elle a réussi à assurer cette année l'arrimage nécessaire entre le plan de travail de la LDL et les activités d'éducation aux droits à réaliser en collaboration avec la FLC.

Se sont poursuivies les démarches de révision de la charge de travail, la division des tâches et l'attribution des différents dossiers entre la permanence et les militant-e-s pour favoriser l'engagement de ces derniers. Suite à une réévaluation des tâches du poste d'adjointe à la coordination, sa semaine de travail est passée de 35 h à 28 heures semaines.

Afin de donner suite aux préoccupations exprimées par l'AGA de juin 2016 concernant la situation financière de la LDL et de voir au développement du membership, la permanence a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action plus spécifique à ce dossier.

## 5.5 Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)

### Objectif 2016-2017 :

- *Maintenir nos liens de communication avec la FIDH*

La FIDH tenait en août 2016, à Johannesburg, son 39<sup>e</sup> congrès, précédé du Forum À l'offensive pour les droits humains. La LDL y était représentée par la coordonnatrice, Nicole Fillion.

## **Forum À l'offensive pour les droits humains**

Dans l'ensemble, l'analyse du contexte et les principales préoccupations portées par la LDL en regard de la situation politique, économique et sociale sur le plan international sont largement partagées par les ligues membres de la FIDH tout autant en ce qui concerne la situation dans leurs pays respectifs.

On retrouve ces préoccupations également dans plusieurs des interventions faites dans le cadre du forum qui précédait le Congrès, notamment en ce qui concerne :

- Le faux dilemme entre la sécurité et les droits humains (DH),
- La montée du racisme, de la xénophobie, de l'incitation à la haine de l'« autre » en raison de ses croyances philosophiques, politiques ou religieuses, ou de ses origines
- L'instrumentalisation des discours sur les valeurs identitaires par les gouvernements et autres acteurs politiques
- Les reculs sans cesse croissant dans la réalisation des DESC, le rôle joué par les entreprises transnationales, le modèle de développement néolibéral comme cause de l'ensemble des reculs en matière de DH
- L'incidence des accords de commerce, dont ils sont eux-mêmes les promoteurs, sur la capacité des États de remplir ses obligations en matière de DESC
- La criminalisation de la dissidence et de la protestation sociale

## **Congrès de la FIDH**

Y ont participé, 93 membres affiliés, 3 membres associés et 40 membres correspondants sur un total de 178 membres tous statuts confondus.

Le président sortant a rappelé que les priorités d'action de la FIDH demeurent la défense des défenseur-e-s des DH, la lutte contre l'impunité des actrices et des acteurs responsables des violations de DH, la protection des groupes vulnérables dont les LGBTIQ, les défenseur-e-s du droit à la terre, la défense des droits des femmes, la défense des droits des personnes migrantes. Il a aussi rappelé que le rôle de la FIDH est de faciliter le travail de ses ligues auprès des instances internationales, de mener divers dossiers de litige. La FIDH s'est également engagée à creuser davantage la question de la lutte contre la corruption.

Plusieurs résolutions ont été adoptées par le Congrès dont deux présentées par la LDL. Comme mentionné ailleurs dans ce bilan, l'une de ces résolutions portait sur les changements climatiques et l'autre, sur les attaques politiques envers le mouvement de BDS, a été également adoptée.

Les élections ont porté à la présidence Dimitri Christopoulos, politicologue grec.



42

### **Rencontres des ligues des Amériques**

Entre les séances de travail du Congrès se sont déroulées les rencontres des régions, la FIDH étant structurée par régions. La LDL est pour sa part membre de la région des Amériques. Les rencontres (3) ont permis de déterminer le plan d'action pour les prochaines 3 années, articulé autour des axes suivants (à confirmer par le rapport que nous devrions recevoir sous peu...) : les actions judiciaires, les entreprises et les droits humains, la protection des défenseur-e-s des droits humains, la démocratie, la criminalisation de la protestation sociale et la répression politique

Nous nous sommes également attardé-e-s à différentes questions visant l'amélioration des communications entre les ligues des Amériques et avec les instances de la FIDH.

Adopté à l'AGM du 17 juin 2017

## 6. Section de Québec de la LDL : Rapport d'activités 2016-2017

La section de Québec a pu compter sur un coordonnateur à temps plein (Sébastien Harvey), un contractuel en appui à la coordination à 7 heures par semaine (Maxime Couillard), un stagiaire en service social cinq jours par semaine aux sessions d'automne et d'hiver (Dominique Sacy) ainsi que sur deux stagiaires en droit à 9 heures par semaine, l'une à l'automne (Wynnies Ngo Odjo Fankap) et l'autre à l'hiver (Florence Méthot).

Le conseil d'administration de la section de Québec est composé de Giulia Côté-Bioli, présidente, Pascal Minville, 1er vice-président, Étienne Ferron-Forget, 2e vice-président, Catherine Pilote-Coulombe, Secrétaire, Félix Brassard-Gélinas, Trésorier, Laurence Gosselin-Marquis, Caroline Boudreau, Myriam Roussel, Denis Falardeau, Alfredo Ramirez, Sarah-Jeanne Giroux et Julie Desrosiers.

Le CA s'est réuni 11 fois. L'exécutif s'est réuni 3 fois

### Priorités

De manière à refléter la baisse d'effectifs de cette année, les priorités suivantes avaient été proposées :

### 6.1 Droit de manifester

#### Objectifs identifiés à l'AGA

- Organiser une campagne de sensibilisation;
- Informer les milieux militants sur leur droit de manifester et leur recours;
- Suivre l'évolution de la plainte sur le profilage politique devant le Tribunal des droits de la personne.

#### Comité droit de manifester (DdM)

Le Comité DdM s'est réuni 9 fois. Il a travaillé à la planification et à l'organisation du Forum sur le droit de manifester et a assuré le suivi et la participation à la Campagne vidéo sur le droit de manifester.

## Section de Québec de la LDL

### Audiences au Tribunal des droits de la personne pour profilage politique

Les audiences devaient avoir lieu à l'automne et à l'hiver, mais ont été reportées. Celles-ci ont néanmoins nécessité un travail préparatoire d'ordre juridique, le maintien du contact avec l'avocate de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) et le travail d'information et de mobilisation auprès des plaignant-e-s.

### Forum sur le droit de manifester

Le Forum a eu lieu les 16 et 17 septembre 2016. Il a été organisé en collaboration avec la Faculté de droit de l'Université Laval. Plus d'une centaine de personnes y ont participé. Les thèmes suivants ont été abordés:

- Le droit de manifester – Un droit à construire
- Panel sur l'état du droit de manifester depuis le printemps 2012
- Le profilage politique
- La divulgation de l'itinéraire
- Un montage et une publication des conférences ont été réalisés sous forme vidéo sur la plateforme Vimeo.

### Revue de presse Forum sur le droit de manifester:

- Manifester: un droit précaire  
<https://ricochet.media/fr/1415/manifester-un-droit-precaire>
- Une centaine de participants au Forum sur le droit de manifester  
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/803676/forum-droit-manifester-crise-etudiante>
- Le droit de manifester, un enjeu  
[http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201609/17/01-5021671-le-droit-de-manifester-un-enjeu.php?\\_branch\\_match\\_id=376477466295377482](http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201609/17/01-5021671-le-droit-de-manifester-un-enjeu.php?_branch_match_id=376477466295377482)

### Campagne vidéo sur le droit de manifester

Cette campagne a été réalisée par Dominique Sacy. Celui-ci a mené 15 entrevues avec des manifestant-e-s afin de recueillir leur expérience et sonder leur opinion sur la future campagne.

La campagne a permis la création d'un réseau virtuel de personnes et d'organismes prêt-e-s à partager les vidéos, la création d'une page sur le site web et la mise en ligne d'un argumentaire contre 19.2.

- <http://liguedesdroitsqc.org/manifester-ma-permis/>
- <http://liguedesdroitsqc.org/pourquoi-abolir-19-2/>

## **Section de Québec de la LDL**

5 vidéos ont été créées et diffusées sur Facebook. Celles-ci ont été visionnées plus de 6 000 fois chacune et partagées plus d'une centaine de fois chacune (18 avril 2017) :

<https://www.facebook.com/pg/Ligue-des-droits-et-libert%C3%A9s-Section-de-Qu%C3%A9bec-322327387806004/videos/>

Ces vidéos sont par ailleurs publiées sur Vimeo : <https://vimeo.com/user58972633>

### **Revue de presse Campagne droit de manifester**

- La campagne Manifester m'a permis  
<http://www.droitdeparole.org/2017/04/campagne-manifester-permis/>
- Entrevue – Dominique Sacy – Campagne pour réhabiliter les manifestant-e-s  
<https://soundcloud.com/quebecreveille/entrevue-dominique-sacy-campagne-pour-rehabiliter-les-manifestantes>
- Campagne pour redorer l'image des manifestants  
[http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201703/06/01-5076227-campagne-pour-redorer-limage-des-manifestants.php?\\_branch\\_match\\_id=351708142140588920](http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201703/06/01-5076227-campagne-pour-redorer-limage-des-manifestants.php?_branch_match_id=351708142140588920)

### **Coalition pour le droit de manifester (DdM)**

La section de Québec a participé à 6 réunions de la Coalition pour le DdM. Elle a participé à l'organisation et à l'animation d'une journée d'échange sur le droit de manifester le 1er mars. La Coalition a mené une réflexion sur un plan d'action à mettre en œuvre à l'automne 2017 sur la question du règlement municipal, a participé à l'organisation d'une soirée commémorative du printemps 2012 (26 avril 2017) et est à la recherche pour un recours pour la manif du 30 septembre.

### **Revue de presse Coalition pour le droit de manifester**

- Manifestations à Québec: « un règlement abusif », maintient la Ligue des droits  
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/782482/manifestation-itineraire-jugement-cour-municipale-quebec>
- Règlement pour encadrer les manifs: un juge donne raison à la Ville  
<http://www.lapresse.ca/le-soleil/justice-et-faits-divers/201605/18/01-4982981-reglement-pour-encadrer-les-manifs-un-juge-donne-raison-a-la-ville.php>

## Section de Québec de la LDL

### LDL

Des représentant-e-s de la section de Québec ont participé à 2 réunions du comité de la LDL sur la liberté d'expression, le droit de manifester et le profilage politique afin de se concerter particulièrement sur la question des règlements municipaux et sur le processus de plainte à la CDPDJ.

## 6.2 Éducation aux droits

### Objectifs identifiés à l'AGA

- Réviser les ateliers et en développer de nouveaux avec le Groupe d'études en droits et libertés de la Faculté de droit de l'Université Laval (GÉDEL) (conditionnel à l'obtention de la subvention).

Le Comité éducation s'est réuni 3 fois.

### Ateliers d'éducation aux droits

58 ateliers ont été présentés dans 23 lieux différents

- Justice pénale : 11 x
- Médias sociaux : 31 x
- Immigration et discrimination : 4 x
- Droit du travail : 12 x

### Projet de création de nouveaux ateliers

Ce projet est mené en collaboration avec le GÉDEL. La section assure la coordination de la collaboration avec le GÉDEL et l'encadrement d'une équipe de 5 auxiliaires de recherche (plus d'une quinzaine de rencontres). 5 thèmes à développer ont été retenus. Leur public cible et leur ligne éditoriale ont été précisés :

- Les droits humains
- Le droit à l'égalité
- Les droits économiques et sociaux
- La justice pénale
- Internet, médias sociaux et intelligence artificielle

### **6.3 Divers**

L'assemblée générale de 2016 avait également proposé de garder en tête les dossiers suivants :

#### **Profilage social et judiciarisation des personnes marginalisées**

La section a procédé au lancement de la recherche sur l'itinérance et l'histoire au Tam Tam café en présence de 75 personnes, le 1er septembre 2016. Le rapport a été publié et distribué ainsi que les 3 affiches thématiques. La section participe au conseil d'administration de la clinique Droit de cité.

#### **Revue de presse Profilage social et judiciarisation des personnes marginalisées**

- L'itinérance à Québec, de la Nouvelle-France à aujourd'hui  
<http://www.droitdeparole.org/2016/09/litinerance-a-quebec-de-la-nouvelle-france-jusqua-aujourd'hui/>

#### **Immigration : développer une réflexion sur la discrimination systématique que subissent les immigrants.**

Le Comité immigration s'est réuni 3 fois et a entamé une tournée d'appel dans les organismes travaillant avec des immigrant-e-s afin de connaître leur besoins en termes de formation.

Au lendemain de l'attentat au Centre culturel islamique, la section a publié un communiqué de presse et a participé à la manifestation antiraciste du 18 février (Rédaction et présentation d'un discours sur le racisme systémique).

#### **Revue de presse Dossier immigration**

- Anti-racism festival and march held in Quebec City  
<http://www.qctonline.com/anti-racism-festival-and-march-held-quebec-city>
- Manifestation à Québec contre le racisme, l'intolérance et la haine  
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1017676/manifestation-quebec-racisme-intolerance-haine>

## **6.4 Organisation et vie démocratique**

### **Adhésion**

Au 31 mars 2017, la section comptait 151 membres individuels et 11 membres collectifs (en comparaison avec 108 membres individuels et 12 membres collectifs au 31 mars 2016; 73 membres individuels et 12 membres collectifs au 31 mars 2015).

Un comité recrutement s'est réuni à plusieurs reprises afin de planifier et réaliser une campagne de recrutement :

- Vidéo promotionnelle avec Louis-Philippe Lampron et Julie Desrosiers
- Recherche de commandites
- 10 vignettes mettant en scène des membres et leurs motivations sur Facebook
- « Party de recrutement » afin de rejoindre par téléphone les membres potentiels et les inciter à adhérer. 3 x en avril 2016.

### **Comité gouvernance**

Le Comité, auquel ne participe pas le coordonnateur, a commencé à réaliser des outils permettant de rationaliser le travail, le partage des tâches et la participation des membres.

### **Activités**

- Visite historique avec Webster : 4 juin
- La section a tenu deux 5 à 7

## **6.5 Collaborations**

- Participation au Salon des alternatives organisé par le Réseau du Forum social (16 avril)
- Participation au conseil d'administration du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC) à partir de septembre 2016 et participation à l'AGA 27 septembre
- Participation à la grève du communautaire : 8 et 9 novembre

## 7. Liste des membres du CA et du CE de la LDL, de l'équipe de la permanence ainsi que des comités de travail

**Conseil d'administration comprenant également le conseil exécutif:** Christian Nadeau (président), Vincent Greason (1<sup>er</sup> vice-président), Lucie Lamarche (2<sup>e</sup> vice-présidente), Samuel Blouin (secrétaire), Anne St-Cerny (trésorière), ainsi que les administratrices et administrateurs, Aurélie Arnaud, Bill Clennett, Martine Éloy, Pierre-Louis Fortin-Legris, Bochra Manaï, Amélie Nguyen, Dominique Peschard, Alexandra Pierre, Jacinthe Poisson et Will Prosper.

**Équipe de la permanence :** Karina Toupin, adjointe à la coordination, Lysiane Roch, chargée des communications et de dossiers, Nicole Fillion, coordonnatrice.

**Stagiaire Pro Bono:** Jeanne Ollivier-Gobeil

**Liberté d'expression, droit de manifester et profilage politique :** Daredjane Assathiany, Denis Barrette, Caroline Brodeur, Emilie Charrette, Véronique Fortin, Nicole Fillion, Pierre-Louis Fortin-Legris, Jessica Leblanc, Lucie Lemonde, Dominique Peschard, Philippe Robert de Massy, Philippe Miquel, Jacinthe Poisson

**Mesures antiterroristes et surveillance des populations :** Denis Barrette, Martine Éloy, Nicole Fillion, Dominique Peschard, Anne Pineau, Philippe Robert de Massy, Roch Tassé

**Environnement et droits humains :** Vincent Greason, Sylvie Paquerot, Maryse Poisson, Maude Prudhomme, Lysiane Roch

**Droit d'association et contrôle de l'État sur les groupes communautaires :** Nicole Fillion, Vincent Greason, Lucie Lamarche, Georges Lebel, Mercedes Roberge

**Racisme et exclusion sociale :** Daredjane Assathiany, Samuel Blouin, Sam Boskey, Caroline Brodeur, Vanessa Clermont-Isabelle, Martine Éloy, Nicole Fillion, Mohamed Jelassi, Francine Néméh, Dominique Peschard, Louis-Rivet Préfontaine, Paul-Étienne Rainville

**Droits des Peuples autochtones :** Daredjane Assathiany, Samuel Blouin, Alexandre Carrier, Vanessa Clermont-Isabelle, Marcel Duhaime, Nicole Fillion, Pierre-Louis Fortin-Legris, Francine Gagné, Denis Langlois, Dominique Peschard, Vanessa Vallières

**Membership et financement :** Samuel Blouin, Bill Clennett, Lucie Lamarche, Christian Nadeau, Amélie Nguyen, Karina Toupin, Vanessa Vallières

**Soirée-bénéfice :** Martine Éloy, Fanny Guérin, Christian Nadeau, Alexandra Pierre, Karina Toupin

**Groupe de travail sur le revenu annuel garanti (et le projet de loi 70) :** Bill Clennett, Nicole Filion, Vincent Greason, Lucie Lamarche, Christian Nadeau

Adopté à l'AGA du 14 juin 2017

# Annexe 1 - Liste des communiqués, interventions politiques et juridiques, publications, représentations, événements et kiosques de la LDL en 2016-2017

## 1.1 Communiqués et interventions médiatiques

- Communiqué au sujet de l'expiration du délai donné par la Cour supérieure pour modifier l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, le 16 mai 2016.
- Référence à la LDL dans un article *du Journal de Montréal*, « [Droit de manifester: l'article 500.1 invalidé pour de bon](#) », le 16 mai 2016.
- Entrevue avec le journal *Le Devoir* et référence à la LDL dans l'article « [L'article 500.1 du Code de la sécurité routière est invalidé en attendant sa réécriture](#) », le 17 mai 2016.
- Communiqué conjoint au sujet de la demande de mener une mission d'observation des conditions de détention des femmes au centre de détention Leclerc, le 7 juin 2016.
- Entrevue à l'émission «[24 heures en 60 minutes](#)» de RDI au sujet de la demande de mission d'observation à Leclerc, le 7 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *La Presse Canadienne*, «[Femmes détenues à Leclerc: des groupes demandent à Couillard d'intercéder](#)», le 7 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article du site de Radio-Canada, «[Le sort des femmes détenues à Leclerc « extrêmement » préoccupant](#)», le 7 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *Montreal Gazette*, «[Women's group concerned about conditions at Leclerc Institution](#)», le 7 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article dans *Le Devoir*, «[La prison Leclerc interdite d'accès : Le ministre Coiteux refuse une mission d'observation chez les femmes détenues](#)», le 8 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article dans *Le Devoir*, «[La prison Leclerc bientôt visitée par l'ONU?](#)», le 9 juin 2016.
- Communiqué déclarant l'appui de la LDL à la demande de commission de consultation sur le racisme systémique, le 13 juin 2016.
- Communiqué dénonçant les lacunes du Bureau des enquêtes indépendantes à la veille de son entrée en fonction, le 16 juin 2016.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article du journal *Métro*, «[De « graves lacunes persistent » au BEI selon la Ligue des droits et libertés](#)», le 16 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article du *Journal de Montréal*, «[Bureau des enquêtes indépendantes: la Ligue des droits et libertés dénonce des «lacunes graves](#)», le 16 juin 2016.

- Entrevue à la radio de Radio-Canada au sujet de la décision du gouvernement fédéral de vouloir créer un comité de parlementaires sur le travail des agences de renseignement, le 16 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *La Presse Canadienne*, «[Le Bureau des enquêtes indépendantes est conscient qu'il devra faire ses preuves](#)», le 17 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article du site de Radio-Canada, «[La directrice du Bureau des enquêtes indépendantes se veut rassurante](#)», le 17 juin 2016.
- Entrevue à CTV au sujet des lacunes du Bureau des enquêtes indépendantes, le 17 juin 2016.
- Entrevue à RDI au sujet des lacunes du Bureau des enquêtes indépendantes, le 17 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article du *Journal de Montréal*, «[Le Bureau des enquêtes indépendantes clame sa transparence](#)», le 18 juin 2016.
- Référence à la LDL au bulletin de nouvelles radio de Radio-Canada au sujet des lacunes du Bureau des enquêtes indépendantes, le 18 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *Montreal Gazette*, «[Ex-cops dominate new agency that investigates police shootings](#)», le 27 juin 2016.
- Référence à la LDL dans un éditorial du *Soleil*, «[Enquête sur la police: du pareil au même?](#) », le 28 juin 2016.
- Publication d'un article de la revue Droits et libertés de la LDL dans la section «Des idées en revues» du Devoir, «[Faire sa place au Québec lorsqu'on est une personne réfugiée](#)», le 28 juin 2016.
- Entrevue à l'émission « L'heure du monde » de la radio de Radio-Canada au sujet des mesures de surveillance 15 ans après les attentats du 11 septembre, le 8 septembre 2016.
- Référence à la LDL dans un article du *Journal de Joliette*, «[Manifester, une pratique citoyenne et démocratique sous pression](#) », le 11 octobre 2016.
- Communiqué au sujet des consultations sur la sécurité nationale, le 20 octobre 2016.
- Entrevue à Radio-Canada et article « [La Ligue des droits et libertés demande à Ottawa d'abroger la Loi antiterroriste](#) », le 20 octobre 2016.
- Communiqué demandant le retrait du projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État, le 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- Référence à la LDL dans un article de *La Presse*, «[Couillard présente une BD qui critique la Charte des valeurs](#) », le 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article du *Journal de Québec*, «[Projet de loi 62: discriminatoire envers les musulmanes, dit la Ligue des droits et libertés](#) », le 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- Entrevue à *CHOIX FM* au sujet du projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État, le 2 novembre 2016.

- Entrevue avec Paul Arcand à la radio 98,5 FM au sujet du projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État, le 2 novembre 2016.
- Référence à la LDL dans un article dans *Le Devoir*, « [La Commission des droits de la personne juge le projet de loi 62 discriminatoire](#) », le 2 novembre 2016.
- Entrevue à CBC Québec au sujet du projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'État, le 3 novembre 2016.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article dans *Le Devoir*, « [Profilage politique : la haute direction du SPVM a cautionné GAMMA](#) », le 4 novembre 2016.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article du *Métro*, « [Cinq ans après Occupy, tout reste à faire](#) », le 14 novembre 2016.
- Communiqué suite à la décision du Directeur des poursuites criminelles et pénales de ne pas poursuivre suite aux allégations portées par les Autochtones à Val d'Or, le 18 novembre 2016.
- Référence à la LDL dans un article paru dans *Le Soleil*, « [Femmes autochtones: des poursuites dans deux dossiers de Schefferville](#) », le 18 novembre 2016.
- Communiqué dénonçant la censure du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO), le 20 décembre 2016.
- Référence à la LDL dans un article du *Journal de Montréal*, « [La Fédération des femmes du Québec est en difficulté financière](#) », le 20 novembre 2016.
- Référence à la LDL dans un article du *Métro*, « [La Fédération des femmes du Québec menacée de disparition](#) », le 20 novembre 2016.
- Entrevue avec Agence Science-presse, au sujet de la cybersurveillance, le 29 novembre 2016.
- Lettre ouverte dans *Le Devoir*, « [Commission des droits de la personne et de la jeunesse : des retards nuisibles](#) », le 1<sup>er</sup> décembre 2016.
- Entrevue à l'émission 15-18 de la radio de Radio-Canada au sujet du populisme et droits humains, le 12 janvier 2017.
- Entrevue à Radio Centre-Ville au sujet de la soirée de la LDL sur le racisme, le 18 janvier 2017.
- Publication d'un article de la revue *Droits et libertés* de la LDL dans la section «Des idées en revues» du *Devoir*, « [Peut-on être raciste sans le savoir?](#) », le 24 janvier 2017.
- Entrevue à la télévision de Radio-Canada sur le populisme et les droits humains, le 26 janvier 2017.
- Référence à la LDL dans un article de *L'Écho Abitibien/Le Citoyen*, « [Lac Barrière: la pression monte sur Québec et la résistance s'organise](#) », le 26 janvier 2017.
- Référence à la LDL dans un article du site de Radio-Canada, « [Les Algonquins de Lac Barrière dénoncent l'activité minière sur leur territoire et la Loi sur les mines](#) », le 26 janvier 2017.

- Communiqué rappelant l'urgence de lutter contre le racisme et l'islamophobie, suite à la tuerie survenue au Centre culturel islamique de Québec, le 1<sup>er</sup> février 2017.
- Référence à la LDL dans un article de *Ricochet*, «[Les Algonquins de Lac-Barrière contestent le régime minier québécois](#)», le 7 février 2017.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article de *Montreal Gazette*, «Letting sleeping watchdogs lie? Province in no hurry to fill key oversight positions, critics say», le 7 février 2017.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article de l'Agence Science-Presse, «[Vivons-nous dans l'antichambre d'Orwell?](#)», le 15 février 2017.
- Conférence de presse et communiqué conjoint interpellant le ministre Coiteux au sujet de la situation des femmes détenues au Leclerc, le 16 février 2017.
- Entrevue à RDI au sujet de la situation des femmes détenues au Leclerc, le 16 février 2017.
- Entrevue et référence à la LDL sur le site de *Radio-Canada*, «[Les droits des détenues à Leclerc sont bafoués, dénoncent des groupes sociaux](#)», le 16 février 2017.
- Entrevue et référence à la LDL dans un article du Métro, «[De meilleures conditions de détention réclamées pour les détenues de l'Établissement Leclerc](#)», le 16 février 2017.
- Référence à la LDL dans un article du *Courrier Laval*, «[Les conditions des détenues de Leclerc de nouveau dénoncées](#)» le 16 février 2017.
- Entrevue à l'émission «15-18» de la radio de Radio-Canada, au sujet de la condition de détention des femmes au Leclerc, le 16 février 2017.
- Référence à la LDL dans un article de l'agence QMI, «[Les conditions de détention des femmes à la prison Leclerc dénoncées](#)», le 16 février 2017.
- Entrevue à DATSIT TV au sujet de la condition de détention des femmes au Leclerc, le 17 février 2017.
- Référence à la LDL dans un article dans *Le Devoir*, «[Encore des problèmes pour les détenues à la prison Leclerc](#)», le 17 février 2017.
- Entrevue à l'émission «Catherine Perrin» de la radio de Radio-Canada, au sujet des droits des détenues, le 20 février 2017.
- Entrevue à l'émission «Billet de Retour» sur les radios de CPAM et CJMS, au sujet de la condition des femmes détenues au Leclerc, le 20 février 2017.
- Entrevue avec le *Journal de Montréal* au sujet du sondage sur la crise au SPVM, le 24 février 2017.
- Entrevue à RDI au sujet de l'enquête sur le SPVM, le 25 février 2017.
- Entrevue à CTV au sujet de l'enquête sur le SPVM, le 25 février 2017.
- Référence à la LDL dans un article de TVA Nouvelles, «[Un millier de personnes à la marche contre le racisme](#)», le 26 mars 2017.

- Référence à la LDL dans le cadre du micro-ouvert d'Alexandra Pierre à l'émission «Plus on est de fous plus on lit» de la radio de Radio-Canada, le 7 avril 2017.
- Communiqué annonçant le spectacle bénéfice de la LDL, le 25 avril 2017.

## 1.2 Interventions politiques et juridiques

### a) Interventions devant les instances canadiennes, québécoises et autres

- Demande d'autorisation au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Martin Coiteux, afin de mener une mission d'observation des conditions de détention des femmes transférées de la prison Tanguay à l'établissement de détention Leclerc de Laval, le 10 mai 2016.
- Rencontre avec la directrice du cabinet du ministre de la Sécurité publique, Madame Isabelle Mignault, dans le but d'obtenir l'autorisation au ministre de la Sécurité publique, afin de mener une mission d'observation des conditions de détention des femmes transférées de la prison Tanguay à l'établissement de détention Leclerc de Laval, le 18 mai 2016.
- Lettre adressée au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Martin Coiteux, afin qu'il révise la décision de refuser d'autoriser la mission d'observation des conditions de détention des femmes transférées de la prison Tanguay à l'établissement de détention Leclerc de Laval, le 7 juin 2016.
- Rencontre avec le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Martin Coiteux, pour donner suite à la demande d'autoriser la mission d'observation des conditions de détention des femmes transférées de la prison Tanguay à l'établissement de détention Leclerc de Laval, le 23 juin 2016.
- Rencontre avec le député fédéral Monsieur Michel Picard, secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité nationale, dans le cadre d'une consultation régionale (Rive-sud de Montréal) sur la sécurité nationale, le 10 septembre 2016.
- Représentation auprès du Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne (gouvernement fédéral) lors de la rencontre qui a porté sur les observations finales du Comité des droits de l'Homme de l'ONU et du Comité sur les DESC de l'ONU à l'endroit du Canada, le 15 septembre 2016.
- Représentations lors de la rencontre de consultation sur la sécurité nationale avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Ralph Goodale, et la Ministre de la Justice, Madame Jody Wilson-Raybould, à Ottawa, le 19 octobre 2016.
- Lettre adressée au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Martin Coiteux, demandant de le rencontrer pour faire le suivi du dossier de la détention des femmes à l'établissement de détention Leclerc de Laval, le 20 octobre 2016.
- Représentations auprès du Comité parlementaire sur la sécurité publique et nationale, dans le cadre de la tournée de consultation portant sur la sécurité nationale lors de son passage à Montréal, le 20 octobre 2016.
- Représentations auprès de la Commission des institutions dans le cadre des consultations particulières sur le PL 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes, le 1<sup>er</sup> novembre 2016.
- Rencontre avec le sous-ministre associé, Monsieur Longtin et l'attachée politique du ministre, madame Plamondon, afin de faire le point sur la situation des femmes détenues à

l'Établissement Leclerc, les travaux du comité de travail du ministère de la Sécurité publique et les suites que le ministre entend donné au dossier, 9 novembre 2016.

- Lettre adressée au premier ministre Philippe Couillard et à la ministre de la justice, Stéphanie Vallée, pour dénoncer retard dans les nominations à la CDPDJ qui a pour conséquence de précariser l'organisme, le 28 novembre 2016.
- Lettre cosignée par la LDL et diverses organisations de la société civile canadienne adressée au ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, demandant au gouvernement de réviser la directive ministérielle du précédent gouvernement sur la torture (permettant en certaines circonstances la torture) pour être conforme à la Convention contre la torture et interdire la torture en toutes circonstances, 30 janvier 2017.
- Lettre cosignée par la LDL et diverses organisations de la société civile canadienne interpellant la ministre du Patrimoine canadien, madame Mélanie Joly afin que soient reconsidérés les paramètres annoncés du Programme de contestation judiciaire, le 3 mars 2017.
- Lettre ouverte cosignée par la LDL ainsi que les ligues membres de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), adressée aux autorités du Bahreïn afin de faire pression pour la libération de Nabeel Rajab, Secrétaire Général adjoint de la FIDH et président du Bahrain Center for Human Rights (BCHR) ainsi que pour la libération de Abdulhadi Al-Khawaja ancien président du BCHR, le 25 avril 2017.

**b) Lettre et campagne de lettres**

- Lettre adressée à la coroner en chef, Madame Rudel-Tessier demandant la tenue d'une enquête publique du coroner sur les causes et les circonstances entourant le décès de monsieur André Benjamin, survenu le 25 avril 2016, en soutien à la démarche initiée par Action autonomie, le 7 juin 2016.
- Campagne de lettre d'appui en concertation avec la Fédération des femmes du Québec invitant les organisations syndicales et communautaires à appuyer la LDL et la FFQ afin que le ministre de la Sécurité publique réviser la décision de refuser d'autoriser la mission d'observation des conditions de détention des femmes transférées de la prison Tanguay à l'établissement de détention Leclerc de Laval, le 13 juin 2016.
- Lettre conjointe avec la Coalition pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPME), la Coalition BDS-Québec, la CSN, la CSQ et la FTQ, demandant au ministre des Affaires étrangères une rencontre concernant la politique canadienne et le conflit israélo-palestinien, le 24 juin 2016.
- Co-signataire de la lettre ouverte du Collectif Échec à la guerre publiée dans *Le Devoir*, le 5 novembre 2016.
- Co-signataire de la lettre du Centre québécois du droit de l'environnement, demandant au Premier ministre Couillard d'intervenir pour assurer que l'équilibre social soit maintenu dans le processus de réforme actuel de l'importante Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le 9 février 2017.
- Co-signataire d'une lettre ouverte contre un Partenariat transpacifique (PTP) ressuscité, à l'occasion d'une rencontre ministérielle qui se tiendra au Chili à la mi-mars, laquelle a pour objet de tenter de sauver l'accord Partenariat transpacifique (PTP) suite au retrait des États-Unis, lettre signée le 28 février 2017.

- Co-signataire d'une lettre ouverte adressée au gouvernement du Québec appelant à l'action pour lutter contre le racisme systémique dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme, publiée le 25 mars 2017 dans *Le Devoir*.
- Co-signataire d'une lettre adressée au Premier ministre Justin Trudeau lui demandant de s'engager concrètement et avec un échéancier clair dans la réforme promise concernant la Loi sur l'accès à l'information, en réaction à l'annonce faite par le Gouvernement fédéral de reporter cette réforme à une date indéfinie, le 3 avril 2017.

**c) Appuis**

- Appui aux démarches menées par le Groupe actions solutions pauvreté (GASP) concernant l'attribution excessivement restrictive de travaux compensatoires par la Cour municipale de Granby, le 10 mai 2016.
- Appui à la démarche entreprise par les Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) pour obtenir que le Canada rétablisse son soutien financier à UNRWA, le 20 mai 2016.
- Appui à la campagne de lettre du RCLALQ au sujet de la possible légalisation du dépôt de garantie lors de la location d'un logement, le 24 mai 2016.
- Appui à la pétition pour faire pression sur les États des Amériques en vue de la défense de la CIDH qui est en grave crise financière, le 1<sup>er</sup> juin 2016.
- Appui de la LDL à la demande de commission de consultation sur le racisme systémique, le 13 juin 2016.
- Appui à l'appel FSM 2016 : appel à la mobilisation pour un monde sans apartheid, le 19 juillet 2016.
- Appui et appel à la participation de nos membres et allié-e-s à la campagne du Réseau québécois de lutte à l'analphabétisme visant à obtenir une stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme, 31 août 2016.
- Appui au communiqué des ligues des Amériques soulignant l'accord historique de paix à être signé le 26 septembre 2016 en Colombie et lançant un appel à la participation de la population colombienne à participer au référendum qui aura lieu le 2 octobre prochain, le 22 septembre 2016.
- Appui à la campagne de lettre du FRAPRU concernant les réfugié-e-s de Fukushima, 14 novembre 2016.
- Appui à Déclaration transatlantique sur l'AÉCG réitérant les principales préoccupations concernant l'accord et appelant les Parlements européen et canadien ainsi que les autres Parlements, qui ont leur mot à dire au cours du processus, à voter contre la ratification de l'AÉCG, le 16 novembre 2016.
- Appui et appel à la participation de nos membres et allié-e-s à la vigile du 22 novembre 2016 en soutien aux femmes autochtones de Val d'or et afin de réclamer du gouvernement du Québec une commission d'enquête sur les pratiques policières à l'égard des Autochtones.
- Appui à la campagne de lettre du RAPSIM au Ministre Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des enfants et du développement social, pour demander d'accélérer la sortie des fonds de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), 22 novembre 2016.

- Appui à la campagne de lettre de l'AGIDD-SMQ concernant les enjeux soulevés par le Projet de loi 96, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile et la Loi sur le curateur public en matière de protection des personnes, le 19 décembre 2016.
- Appui à la campagne de lettre auprès de Monsieur Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, de Madame Patricia A. Hajdu, Ministre de la Condition féminine, de Monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, de Madame Lise Thériault, Ministre responsable de la Condition féminine et de Monsieur François Blais, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour appuyer la Fédération des femmes du Québec (FFQ) alors qu'elle risque la fermeture complète si elle n'est pas rapidement soutenue par les deux paliers de gouvernement, le 20 décembre 2016.
- Appui à la déclaration initiée par le MASSE condamnant les ratés (notamment en matière d'accès à la justice et d'équité procédurale) du Tribunal de la sécurité sociale, organe responsable de trancher les litiges en matière d'assurance-emploi, le 26 janvier 2017.
- Appui au RCLALQ pour la campagne éclairée de lettre afin de faire reculer la Régie du logement sur sa récente décision de mettre fin à la publication des indices d'estimation des augmentations de loyers, destiné au ministre Coiteux, le 7 février 2017.
- Appui au RQGE dans le cadre d'une campagne de lettre adressée au Premier ministre Couillard réclamant un rétablissement du financement des groupes écologistes, le 22 février 2017.
- Appui à la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique qui à l'occasion du dixième anniversaire du lancement de la Commission Bouchard-Taylor a réitéré sa demande de lancer une commission sur le racisme systémique au Québec. La LDL est intervenue lors de la conférence de presse, le 13 février 2017.
- Appui à la campagne «Sans presse libre, pas de libertés», initiée par la Fédération nationale des communications de la CSN et l'Association des journalistes indépendants du Québec, le 28 mars 2017.
- Appui à la démarche et signature de la lettre de la COQ-SIDA réclamant l'intervention de la CDPDJ dans le dossier des formulaires pré-embauche demandant des informations sur la santé des candidat-e-s ayant une portée discriminatoire, le 29 mars 2017.

**d) Autres formes d'intervention, y compris indirectes**

- Lettre adressée au Recteur de l'UQAM dénonçant les atteintes aux garanties judiciaires que comporte la procédure devant le comité de discipline de l'UQAM, demandant l'arrêt des procédures en cours et la révision des dispositions encadrant ce processus disciplinaire, le 13 juin 2016.

### **1.3 Publications**

**a) Revue Droits et libertés**

- Dossier spécial « Droits des personnes réfugiées », mai 2016
- Dossier spécial « Racisme », décembre 2016

**b) Outils de sensibilisation**

- Outil de sensibilisation *Le Canada, le Québec et les droits économiques, sociaux et culturels: Observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies concernant le sixième rapport périodique du Canada*, le 20 octobre 2016.
- Outil de réflexion «Changements climatiques, transition et droits humains: Quelques questions et pistes de réflexion», le 14 décembre 2016.

**c) Infolettre**

- Une infolettre est envoyée aux membres de la LDL et à plus de 1000 personnes abonnées environ deux fois par mois. Cette infolettre comprend des nouvelles de la LDL et de la section de Québec, ainsi que des informations sur des événements et campagnes en lien avec les droits humains.

**d) Vidéos**

- La vidéo du manifeste « La solidarité contre l'obsession sécuritaire et identitaire » a été sélectionnée dans le cadre des Rencontres du film documentaire "Luttes et résistances" à St-Jean-du-Gard, en France, du 31 mars au 2 avril 2017.  
<https://www.facebook.com/events/166849750476496/>
- Vidéo produite en appui à la campagne «Sans presse libre, pas de libertés», le 28 mars 2017.  
<https://www.youtube.com/watch?v=f3r2sGt03Vg>

**e) Autres publications**

- Article dans *À Babord* #68, « Quand l'austérité s'en prend aux détenues », par Nicole Filion, coordonnatrice de la LDL et Mélanie Sarrazin, présidente de la Fédération des femmes du Québec, mars 2017.

## **1.4 Représentations**

- Participation à l'activité de lancement « Lethal in Disguise Report Launch » de l'Association canadienne des libertés civiles, le 4 mai 2016.
- Participation à la journée de discussion sur le néolibéralisme et les accords de libre-échange organisé par le CDHAL et le RQIC, le 16 juin 2016.
- Intervention dans le cadre du lancement de la brochure *L'état des droits au Canada et au Québec*, organisé par le FRAPRU, le 3 octobre 2016.
- Participation au congrès de la FIDH tenu à Johannesburg du 23 au 27 août 2016 et présentation d'une « résolution demandant aux Gouvernements du Québec et du Canada de prendre toutes

- les mesures nécessaires pour respecter leur engagement de maintenir le réchauffement climatique sous les 2 degrés, dans le respect des droits humains, particulièrement du droit à l'eau, et en ce sens, de refuser immédiatement le projet d'oléoduc Énergie-Est » et d'une « Résolution portant sur les attaques politiques et législatives envers le mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions contre les politiques israéliennes envers le peuple palestinien ».
- Intervention en appui à la Fédération des femmes du Québec lors de la conférence de presse visant à alerter les pouvoirs publics quant aux périls qui guettent la FFQ, de lancer une campagne d'appui visant les deux paliers de gouvernement et d'inviter la population à soutenir la FFQ, le 20 novembre 2016.
  - Intervention du président de la LDL à la FIQ dans le cadre de la commémoration du 6 décembre afin d'exprimer notre solidarité aux femmes autochtones de Val d'Or et notre appui à la création d'une commission d'enquête indépendante, le 15 décembre 2016.
  - Participation aux journées de rencontre organisée par la Nation Algonquine du Lac Barrière afin de sensibiliser les participants aux enjeux vécus par cette Nation en regard du respect de leurs droits ancestraux et territoriaux, les 25-26 janvier 2017 à Lac Barrière et Val d'Or.
  - Intervention d'Alexandra Pierre, membre du CA, devant le Syndicat des employé-e-s de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (SECDPDJ), dans le cadre du Mois de l'histoire des noirs, le 28 février 2017.
  - Intervention de Lucie Lamarche, membre du CA, devant le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM ayant pour thème, « Les femmes immigrantes et le travail : lorsque la discrimination se cache dans les marges de l'économie », le 8 mars 2017.
  - Intervention de Christian Nadeau, président de la LDL, dans le cadre du Conseil confédéral de la CSN, à propos du dossier du racisme ainsi que sur le travail accompli par la LDL, le 15 mars 2017.
  - Intervention de Christian Nadeau, président de la LDL, devant la Fédération des professionnelles, à propos du dossier du racisme ainsi que sur le travail accompli par la LDL, le 21 mars 2017.
  - Intervention de Lucie Lamarche, membre du CA, devant Avocats sans frontière ayant pour thème, « Les violences sexuelle en droit pénal international : quoi de neuf au village ? », le 25 mars 2017.
  - Intervention d'Alexandra Pierre, membre du CA, au Centre justice et foi (CJF) dans le cadre de sa journée d'étude intitulée « Mémoire des luttes : se souvenir pour mieux agir », le 31 mars 2017.

### 1.5 Ateliers de formation

- Atelier sur les droits des femmes incarcérées au Québec au Centre d'éducation et d'action des femmes, le 5 octobre 2016.
- Atelier présentant le Rapport *Manifestations et répressions* à Joliette, le 20 octobre 2016.
- Atelier présentant les enjeux liant droits humains et environnement à Gatineau, le 1 novembre 2016.
- Atelier présentant les enjeux liant droits humains et environnement à l'AREQ de Montréal, le 3 novembre 2016.
- Atelier présentant les enjeux liant droits humains et environnement à la LDL, le 24 novembre 2016.

- Atelier sur les droits des femmes incarcérées au Québec à l'association des retraités du Québec, le 7 décembre 2016.
- Atelier sur la liberté d'expression au syndicat des Métallos, le 12 janvier 2017.
- Atelier dans le cadre d'une conférence-midi ayant pour thème « La question des biais implicites ou Peut-on être raciste sans le savoir? », le 9 février 2017.
- Atelier sur la liberté d'expression à la FAE, le 16 février 2017.
- Atelier sur environnement et droits humains à l'AREQ, le 23 février 2017.
- Atelier sur le profilage politique et le processus de plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le 28 février 2017.
- Atelier sur les droits des femmes incarcérées au Québec à l'association des retraités du Québec à l'Institut de recherches et d'études féministes, le 23 mars 2017.
- Atelier sur le racisme, la discrimination et l'islamophobie, à Femmes du monde, le 12 avril 2017.

### **1.6 Conférences, séminaires, tables rondes, événements**

- Intervention dans le cadre du Forum public sur le droit de manifester organisé par la section de Québec de la LDL, le 17 septembre 2016.
- Intervention dans le cadre du cours de maîtrise sur le droit international des droits économiques et sociaux de l'UQAM sur la situation des droits humains au Canada et au Québec, considérant les démarches menées par la LDL auprès des organisations communautaires et syndicales en vue de faire des représentations auprès du Comité DESC de l'ONU, le 19 octobre 2016.
- Rendez-vous militant, « Face aux États qui ne répondent pas de leurs engagements à l'égard des droits humains : quels blocages inhérents au contexte international et quels rôles pour les groupes sociaux? », le 15 novembre 2016.
- Rendez-vous militant des membres de la LDL sur le thème « Face à un État qui ne répond pas de ses engagements à l'égard des droits humains : quel rôle pour la Ligue des droits et libertés? », le 8 avril 2017.

### **1.7 Kiosques**

- Kiosque lors du Conseil général des enseignants de cégep tenu à Rivière-du-Loup le 9 juin 2016.
- Kiosque lors de l'AG de l'R des centres de femmes tenu les 15 et 16 juin 2016.
- Kiosque lors du congrès de l'entraide missionnaire tenu à Montréal le 17 et 18 septembre 2016.
- Kiosque lors du colloque « Accueillir les réfugié-e-s » tenu à Montréal le 22 novembre 2016.